

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 17 mars 2017

La séance est ouverte.

M. le Président du Conseil départemental, Éric STRAUMANN.

Je déclare ouverte cette séance publique et j'invite le benjamin de l'Assemblée à procéder à l'appel nominal des conseillers départementaux. Raphaël, la parole est à toi.

Il est procédé à l'appel.

Merci beaucoup.

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance publique de notre assemblée.

A travers le vote du budget primitif pour 2017, elle sera essentiellement destinée à fournir à notre collectivité, les moyens financiers de son action, pour l'année à venir.

Afin de rendre hommage à la Peugeot 3008 récemment élue « voiture de l'année », je pourrais même dire que, grâce au BP, nous allons pouvoir fournir le carburant nécessaire à ce moteur, dont nous avons assuré les réglages au fil de nos débats.

En fait, c'est la dernière fois que nous votons notre budget en mars. Le BP 2018 sera en effet soumis à l'assemblée départementale dès décembre prochain. A l'instar de la très grande majorité des départements, nous avons décidé de nous caler sur l'année civile.

Je l'ai déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires du mois dernier : nous pouvons être fiers du travail collectivement réalisé ces derniers mois.

Le budget qui vous est présenté aujourd'hui, me semble ainsi placé sous le double signe de la confiance et de l'ambition, grâce notamment à une gestion que l'on peut qualifier d'exemplaire.

Vous me connaissez. Je ne suis ni le président des superlatifs, ni un habitué des messages d'autosatisfaction. Mais force est de constater que cette gestion rigoureuse, imprégnée de transparence et portée par un langage de vérité, constitue l'un des marqueurs de notre mandat.

Je ne reviendrai pas cet après-midi sur le contexte délicat dans lequel s'inscrivent une nouvelle fois, nos compétences et nos actions. Je pourrais finir par vous donner l'impression de me lamenter plus que d'avancer.

En effet, j'ai assez souvent décrit et décrié la fragilité de notre environnement économique et social, ainsi que le désengagement persistant de l'Etat dans les politiques locales. Il se traduit cette année par un manque de 104M€ dans notre budget.

Sans y ajouter le moindre commentaire, j'ai quand même relevé dans la presse régionale d'hier, que le taux de chômage avait connu une baisse record chez nos voisins allemands.

Je tiens aussi à rappeler que dans un rapport rendu le 8 mars dernier, le Sénat a regretté la réduction conséquente des dotations de l'Etat pour l'entretien des routes départementales, et a pointé les problèmes que cette carence pouvait générer.

Mais aujourd'hui, je tiens plutôt à insister sur ces deux maîtres mots qui caractérisent le budget qui vous sera soumis durant cette séance, à savoir « confiance » et « ambition ».

Confiance et ambition tout d'abord, car ce budget permettra de faire face à nos compétences obligatoires, notamment dans le domaine social, avec toute l'efficacité que nous leur connaissons dans le Haut-Rhin.

Confiance et ambition ensuite, car ce budget traduit les efforts de gestion, les mesures de réorganisation et les démarches innovantes qui ont été menées au sein de notre administration. Et qui le seront encore...

Confiance et ambition également, car ce budget rendra encore possible la mise en œuvre de politiques volontaristes très appréciées de nos concitoyens, car inspirées par une volonté de proximité et de pragmatisme.

Confiance et ambition aussi, car ce budget ménage des marges de manœuvre pour favoriser l'emploi et lancer des investissements d'avenir qui sont essentiels pour nos territoires.

Confiance et ambition enfin, car ce budget a été construit sur la base d'un impératif que nous avons tenu à respecter : celui du 0% d'augmentation de l'impôt.

Si nous avons maintenu ce cap fiscal, ce n'est pas seulement pour être le département ayant la fiscalité la plus faible du Grand Est. Ce n'est pas non plus pour garder notre place dans le peloton des dix départements ayant la fiscalité la plus basse de France.

C'est avant tout pour préserver le pouvoir d'achat des Haut-Rhinois, déjà si malmené par des années de politiques économiques aux effets si désastreux pour notre pays.

Notre présidente de la commission des finances, Lara Million, vous détaillera tous ces aspects dans quelques minutes.

Mais ce que je tenais à vous dire dès ce propos introductif, c'est que notre détermination à garder cette ligne de conduite, n'a d'égale que notre foi en la pertinence de la collectivité départementale et en la cohérence de son action.

A l'heure où certains candidats à l'élection présidentielle souhaitent la « métropolisation » progressive des départements, j'ai en effet envie de leur rappeler l'importance du développement local, et la nécessaire prise en considération des réalités qui sont celles des territoires ruraux.

Quant à ceux qui, à l'échelle haut-rhinoise, en appellent à la chimie pour évoquer une possible "évaporation" de notre collectivité au profit d'une formule "région-agglomération", j'appelle juste leur attention sur les dangers auxquels s'exposent parfois les apprentis sorciers.

Certains mélanges peuvent en effet s'avérer particulièrement instables, voire dangereux.

Je vous propose à présent de passer à l'examen des différents rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance, et vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Raphaël a demandé la parole. On y va.

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci, M. le Président. Chers collègues, la séance de ce jour nous conduira à adopter notre budget primitif pour 2017. Ce budget, placé sous le signe de la confiance et de l'ambition, est à mon sens d'abord la conséquence des efforts que nous avons entrepris depuis deux ans. Ce budget affirme notre capacité à faire. C'est ainsi qu'il conclut au retour de la confiance. Car, si le système politique perd la confiance de nos administrés, c'est parce qu'ils ont progressivement le sentiment que les décisions nous échappent, que nous ne sommes que contraints à gérer et que nous n'avons plus aucune marge de manœuvre pour impulser. Les efforts engagés depuis deux ans, qui aboutissent aujourd'hui à un budget de retour à la confiance, signent le retour à notre capacité d'agir, sur un autre modèle, avec d'autres moyens, mais toujours pour préparer l'avenir et la dynamique de notre territoire.

Pour autant, cette confiance retrouvée dans le Haut-Rhin, grâce à des efforts sans précédents, ne doit pas nous empêcher de voir que, pour y parvenir, nous n'arrêtons pas de nous battre. Car il est une chose que nous, Alsaciens, avons parfois tendance à oublier : c'est notre capacité à agir sur le cadre et pas seulement dans l'espace qui nous est laissé en son sein. Le cadre, c'est celui que nous impose un gouvernement qui éloigne toujours davantage les espaces de décisions de la proximité que demandent nos concitoyens. Grande Région, recentralisation, baisse des dotations : sans le dire, on complexifie les choses, on allonge le processus, on s'insurge contre l'explosion normative sans jamais rien faire pour inverser la courbe. Le comble, c'est qu'ensuite, on organise le front républicain. Je crois que nos concitoyens n'en peuvent plus.

Alors, ce budget, c'est la signature d'une assemblée qui a refusé de baisser les armes. Car le risque, dans ces circonstances, c'était que notre assemblée devienne une assemblée gestionnaire un peu plan-plan. Une assemblée qui ne prenne pas de risque, qui se cache derrière la baisse des dotations pour échapper à ses responsabilités. C'était d'ailleurs sans doute, et sans le dire, le pari du gouvernement, complice de la Direction générale des collectivités locales. Après un mandat de conseillers départementaux qui n'auront rien fait d'autre que gérer, aussi bien que l'auraient fait les fonctionnaires, la logique arrive à son terme. Supprimons donc les élus et remplaçons donc ces trente-quatre guignols, qui s'agitent parce qu'ils sont les porte-paroles de territoires qui souffrent, par un préfet, en lien direct avec le parquet national financier placé sous la tutelle du ministère de l'ingérence et du contrôle d'opportunité. Nous n'en sommes pas très loin. Et l'énarque déraciné, candidat des médias à l'élection présidentielle, parvient presque à rendre sexy et tendance un modèle institutionnel qui signerait l'abandon des territoires. Ce n'est pas ma vision de la France, et nous devons, nous, élus départementaux, élus de proximité, continuellement nous rendre attentifs au risque de la « métropolisation » de nos institutions.

Mes chers collègues, je ne résiste pas à l'envie de vous lire deux paragraphes de la note de France Stratégie, publiée en juillet 2016, intitulée « Dynamiques et inégalités territoriales ». France Stratégie est un organisme gouvernemental dont la mission est, entre autres, *dixit* leur site internet, de proposer des politiques, réformes, orientations au gouvernement en mettant en lumière les arbitrages possibles, les expériences étrangères et les positions des acteurs. Avant de vous en faire la lecture, je précise aussi simplement que cette note a été rédigée et signée par un certain Jean PISANI-FERRY, qui a rejoint en janvier dernier l'équipe d'Emmanuel MACRON, dans laquelle il est chargé du projet de transformation.

Je cite. « La politique traditionnelle d'aménagement du territoire a longtemps visé à redynamiser par l'investissement les territoires en déclin. Or, les évolutions économiques récentes amènent à repenser cette orientation. Dans une perspective de recherche d'efficacité de l'investissement public, l'existence d'effets positifs de la densité sur la création de richesse inciterait en effet à investir

davantage de ressources publiques dans les grandes métropoles ou à leur pourtour, pour développer les infrastructures, la recherche et l'innovation, tout en luttant contre les effets de congestion.

« En particulier, dans ce schéma, il faudra veiller à ce que Paris puisse jouer pleinement le rôle de ville-monde de premier plan au sein de l'Union européenne à 27. Une telle politique augmenterait la compétitivité de l'économie française et assurerait des recettes fiscales supplémentaires, qui bénéficieraient *in fine* aux territoires défavorisés par le système de protection sociale notamment. »

Voilà donc ce à quoi nous sommes réduits. Voilà, mes chers collègues, ce que nous sommes aux yeux de la France de Paris, de cette France déconnectée de la souffrance de nos concitoyens. Un territoire qui devrait se satisfaire de bénéficier de la protection sociale, payée grâce aux grandes villes. Encore quelques semaines et on nous demandera bientôt de reproduire le tableau qui éclaire nos débats. L'Alsace à genoux pour remercier la République de bien vouloir lui laisser quelques subsides et quelques miettes.

Mais ce pari est fait sans compter sur l'esprit alsacien, cet esprit qui nous questionne régulièrement, qui éclaire nos débats et nos décisions. Ce risque que nous osons prendre : celui d'impulser des politiques, de les oser, de les mener, plutôt que de laisser filer un déficit et de nous mettre aux ordres du préfet. Cet esprit alsacien qui nous force à faire le maximum, à nous remettre en cause, à questionner nos choix et à ne jamais abandonner l'idée que l'on peut encore faire mieux. Mais cette identité alsacienne, que nous taisons aussi trop souvent, en acceptant l'inacceptable.

Alors je considère que ce budget est une première marche : celle de l'action volontaire, celle qui vise à redonner confiance à nos concitoyens en l'action publique et en notre capacité d'agir et d'améliorer le quotidien, de poursuivre cette idée que demain sera meilleur qu'aujourd'hui. Ce budget est une première marche qui précède celles qui se jouent dans quarante jours, puis au mois de juin. Cette marche, qui doit permettre à l'Alsace de se faire entendre au niveau national et d'affirmer que, si nous y arrivons grâce à notre exigence, il n'y a pas de raison que nous devions payer par le fruit de nos efforts la facture des territoires qui ont abandonné la bataille.

Mes chers collègues, M. le Président, l'avenir est flou et incertain, depuis l'échelon national jusqu'à l'échelon communal, en passant par les incertitudes qui traversent notre assemblée. Dans ces moments de doute, il est de notre responsabilité d'assumer nos fonctions, de conduire des politiques et de prendre des décisions pour notre territoire. Ce budget en est l'incarnation. Il est l'incarnation de cette responsabilité. Prioriser, rendre lisible, anticiper et conduire. Voilà des choix qui prennent encore plus de sens lorsqu'ils sont confrontés à notre environnement institutionnel, économique, politique ou social. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

M. le Président

Nicolas.

Nicolas JANDER

Merci, M. le Président. Chers collègues, nous votons aujourd'hui le budget primitif 2017. C'est un budget que l'on peut considérer comme étant en phase avec le ras-le-bol fiscal de nos concitoyens. Nos concitoyens haut-rhinois ne comprennent pas toujours le sens de nos démarches. Le sentiment

qu'ils peuvent avoir est que nous baissions d'un côté le niveau de services, alors même que la fiscalité, elle, était en hausse. Et je parle avec plaisir au passé. Le Département du Haut-Rhin est engagé depuis le début de ce mandat dans une logique de maîtrise de ses dépenses, et ce budget primitif en est une illustration. Rappelons-le : le Haut-Rhin est soumis à rude épreuve par le lessivage et le rinçage que l'État nous impose. Incapable d'endiguer la hausse du chômage, l'État est aussi incapable d'assumer sa politique à destination des plus fragiles. Nous devons assumer à nous seuls, Département, l'impact financier d'une solution insoluble par l'État. Le RSA en est l'illustration parfaite. Les presque 80 M€ qui restent à notre charge sur ce dispositif et sur lesquels nous n'avons pas la main. Ce sont des dizaines de millions d'euros qui nous manquent pour continuer nos efforts en matière d'investissement au service du développement de nos territoires dans nos différents domaines de compétence.

Dans ce contexte, nous saluons la capacité d'écoute du Président STRAUMANN, qui a su rétablir les ordres de priorité de la politique départementale que nous appelons de nos vœux : l'éducation, l'emploi et l'insertion, l'aménagement complémentaire du territoire avec la fibre optique, et bien entendu la solidarité responsable. Ce budget sera donc celui de la transition. Le Groupe UDI et Indépendants espère sincèrement que nos efforts porteront leurs fruits cette année pour que nous puissions nous diriger vers un budget 2018, vers un budget 2019 qui puissent nous permettre de conduire le Haut-Rhin vers plus d'investissements stratégiques. Nos collègues, nos infrastructures routières, nos associations, nos jeunes, nos aînés et nos territoires en ont tout simplement besoin. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. le Président

On démarre avec Lara. On prend les rapports dans l'ordre et on démarre avec le SDIS.

Lara MILLION

Oui, on commence par le premier rapport. C'est la contribution départementale au budget du SDIS. Vous savez que les contributions ont augmenté de 0,5 %, que ce soit pour les communes ou pour le Département. Nous avons également trouvé une situation très difficile au SDIS quand nous sommes arrivés, avec un déficit qui est rétabli aujourd'hui parce que nous avons un faible excédent au SDIS. Et c'est pour cela que nous augmentons encore les contributions cette année de 0,5 %.

M. le Président

Cela est inévitable puisque l'essentiel du coût de fonctionnement du SDIS est la masse salariale et que nous sommes soumis à sa progression, liée à l'ancienneté, etc. Je vous invite juste à noter une date : c'est le lundi 3 avril à 19 heures. Vous aurez les invitations début de la semaine prochaine. Il y aura la cérémonie d'installation du nouveau colonel, Monsieur René CELLIER, qui sera donc installé le lundi 3 avril 2017, à 19 heures, au SDIS. Oui, Lara ?

Lara MILLION

Juste une précision, mais on le dira lorsqu'on votera le budget au SDIS : évidemment, nous saluons aussi aujourd'hui le travail des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires, parce que nous sommes quand même un département atypique, étant donné que nous avons 6 000 sapeurs-pompiers volontaires. Nous qui sommes à côté du président du SDIS, c'est vrai que nous voulons absolument garder cette spécificité haut-rhinoise.

M. le Président

Pour la contribution du SDIS, Fabienne.

Fabienne ORLANDI**CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) POUR L'EXERCICE 2017**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- fixe la contribution départementale au budget 2017 du SDIS à 23 502 930 € (vingt trois millions cinq cent deux mille neuf cent trente euros) ;
- inscrit la dépense au budget primitif du Département au chapitre 65, fonction 12, nature 6553, programme C782, opération 51020 ;
- approuve la convention de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Premier Vice-président du Conseil départemental, Monsieur Rémy WITH, à la signer.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Deuxième rapport : c'est le budget primitif 2017. Lara.

Lara MILLION

Merci, M. le Président. Effectivement, j'ai envie de reprendre quelques mots de Raphaël par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. Non, nous ne sommes pas à genoux mais bien debout, en osant depuis deux ans faire des choix. Nous avons toujours eu un discours de vérité. La démagogie n'est pas, à notre sens, de la politique. Nous n'avons pas abandonné. Quand je dis « nous », cela a été vraiment un travail avec tous les collègues. Je voulais d'ores et déjà les remercier parce que cela n'a pas été simple de tenir un discours auprès des élus, des citoyens, depuis deux ans. Aujourd'hui, effectivement, nous avons un premier résultat. Nous avons eu également beaucoup d'aide de l'administration – là aussi, cela n'a pas été simple – sous la houlette du Directeur général des services. C'est pour cela aujourd'hui que nous avons un premier résultat.

Mais attention. J'ai bien entendu ce qu'a dit Nicolas. en 2018, en 2019, en 2020, nous espérons tous, seulement, nous sommes dans une instabilité aujourd'hui. Nous ne savons pas ce qui nous attend au niveau national. Il est clair que les réformes devront être réalisées. Des choix aussi, mais pas des

choix toujours sur ceux qui entreprennent. Aujourd'hui, vous le savez aussi bien que moi, nous avons beaucoup demandé aux Communes, aux Départements, aux Agglomérations pour peu de résultats, alors que nous, nous sommes toujours dans le résultat.

Je vous rappelle juste la méthode. En 2016, il fallait assainir notre situation, tout simplement parce qu'il fallait éviter la cessation de paiement, et nous avons donc fait des choix. En 2017, une cohérence d'année en année, une sincérité, un discours de vérité et une vision. Car, bien entendu, à partir du moment où l'autofinancement est un peu restauré, nous avons une vision et un avenir qui se dessinent. Nous pouvons, et seulement à partir de ce moment-là, avoir une vision stratégique et financière. Il est toujours simple d'avoir une vision, et si nous n'avons pas les financements pour les réaliser, cela ne sert pas à grand-chose. Une vision, on peut l'avoir aussi quand cela ne fonctionne pas. Mais notre première vision a été d'abord d'assainir la situation.

C'est un budget de 751 M€ : 746 M€ pour le budget principal et 4,4 M€ pour la Cité de l'enfance. On en parle peu, n'est-ce pas Brigitte ? Un travail très important est réalisé au niveau aussi de la Cité de l'enfance. 87 enfants y sont confiés. Je crois que, là aussi, c'est un travail très important qui est réalisé.

Sur ces 751 M€, 450 M€ sont affectés pour les services aux habitants. Les services sont menés dans bon nombre de domaines. Je vais vous les décrire tout de suite. Là aussi, quand certains se posent la question de savoir : « mais à quoi sert donc le Département ? », qu'ils lisent les chiffres, qu'ils voient ce qu'il se passe aujourd'hui sur le terrain. Car je ne le répéterai jamais assez : nous sommes des élus de terrain, de proximité, à l'écoute.

Cette année, il y a 84,3 M€ d'investissements. En 2016, nous avons réalisé 62,5 M€ d'investissement. Là, nous prévoyons 84,3 M€ d'investissements, avec bien entendu les quatre plus grands postes : les routes, les grands équipements, les collèges et les contrats de territoire de vie – encore 11,7 M€ cette année.

Je l'ai dit tout à l'heure : une préparation budgétaire partagée, anticipée avec les élus et les services. C'est une démocratie budgétaire que nous avons réalisée ensemble. Je ne sais pas si bon nombre de Départements l'ont réalisée. Avec toutes les bonnes volontés. Nous avons mis en place plusieurs commissions, et chaque commission a eu une commission thématique finances, où chaque élu a pu bien entendu intervenir et, démocratiquement, nous avons fait les choix, évidemment les choix guidés par une vision financière, en toute responsabilité. Une co-construction mais aussi des dépenses examinées ligne par ligne. Il n'y a pas une ligne budgétaire « divers ». Il n'y a pas une ligne budgétaire où on attend une affectation. Cela aussi, c'est important, parce que, à partir du moment où nous demandons aux citoyens de faire des efforts ou aux associations, nous aussi, nous devons faire des efforts dans notre stratégie budgétaire. Une gestion aussi dynamique et réactive, et surtout des moyens calculés au plus juste. Et une vision sur plusieurs années. Aujourd'hui, nous avons mis en place un programme pluriannuel d'investissements pour savoir ce qu'il y a dans les tiroirs, ce que nous voulons faire, combien cela va nous coûter et en combien de temps nous pourrions le réaliser. C'est ce que nous appelons le programme pluriannuel d'investissements. C'est un programme global, non pas commission par commission, mais avec des choix globaux.

Le Président l'a dit tout à l'heure : 104,75 M€ de désengagement de l'État. Nous avons su faire face. 88 M€ de restes à charge, au titre justement des dépenses du Département comme pour l'APA, le RSA, le handicap. 88 M€ que nous finançons, que l'État devra nous financer et qu'il ne nous compense pas. 2,62 M€, conséquence d'une réforme sur les allocations compensatrices qui nous est tombé dessus cette année. Et 14 M€ toujours de participation à la résorption du déficit national.

Encore une fois, des choix d'État qui n'ont pas été clairs, et surtout une résorption du déficit national qui ne l'est pas.

Un cap clair, depuis maintenant deux ans. Un euro dépensé, un euro utile. C'est l'un des marqueurs du mandat. Pour cela, nous avons fait 10 M€ d'économies, d'abord avec bien sûr le contrôle du RSA – on en a déjà parlé, mais c'est important. La baisse de 8,5 % du nombre d'allocataires, une première depuis dix ans. Nous sommes passés de 20 000 à 18 470 allocataires. Ensuite, des charges financières maîtrisées, des économies sur les ressources humaines. Cela aussi, quand on voit ce qui se passe dans d'autres collectivités, nous avons su et l'administration a su se réorganiser, et c'est grâce à cette réorganisation qu'aujourd'hui, nous avons pu faire des économies : 2,6 M€ d'économies. La modernisation des moyens, grâce notamment au déploiement du digital. Donc, je pense que tous les élus se joindront encore une fois à moi pour remercier l'administration de ces efforts pour pouvoir justement réaliser ces économies. Merci de bien vouloir leur transmettre, M. JAMET, nos remerciements.

Un désendettement du Département parce que, je l'ai dit en Orientations budgétaires, mais quand cela va mal, généralement, ce n'est pas là où il faut s'endetter. Parce que si on s'endette, cela va encore plus mal. Donc, nous avons réalisé un désendettement de 100 M€ depuis deux ans. Et aujourd'hui, cette année, nous allons bien entendu emprunter pour un montant de 47 M€ – nous le verrons tout à l'heure. Et on peut dire que l'endettement restera stable afin que nous ayons un autofinancement beaucoup plus approprié pour réaliser les différentes priorités dont nous allons parler tout à l'heure.

0 % d'augmentation du taux de fiscalité. C'est vrai que, généralement, le Président l'a dit tout à l'heure, on n'aime pas avoir trop de lauriers, puisque ce n'est véritablement pas l'époque. Mais quand il y a une gestion rigoureuse, quand on a osé et quand on a promis et qu'on tient ses promesses en disant que, réellement, aujourd'hui, le pouvoir d'achat des Haut-Rhinois doit être préservé, les gens souffrent, les gens sont en difficulté, et que nous avons fait des choix. Grâce à eux, nous allons pouvoir investir, mais en même temps, nous n'allons pas augmenter les taux de fiscalité. Je pense que nous avons aussi rempli notre rôle. Donc, cette année, 0 % d'augmentation du taux de fiscalité pour justement aussi accompagner les citoyens dans les difficultés.

Oui, nous sommes le Département qui a la fiscalité la plus faible de tous les Départements du Grand Est. Ce n'était pas le cas il y a encore quelques années. Nous sommes le Département parmi les dix qui ont le taux le plus faible en France, n'est-ce pas ? Donc, clairement, là aussi, je pense qu'il faut le dire et il faut, autour de nous, que les gens se rendent compte de la difficulté que nous avons eue, mais surtout des choix que nous avons réalisés.

Quelles sont les priorités ? Elles sont claires. Tout est important, mais à partir d'un moment, il faut avoir des priorités. La première des priorités, ce sont les collèges. N'est-ce pas, Pierre VOGT, qui est en charge de la Commission de l'éducation et de la jeunesse ? Les collèges : nous sommes en train de mettre en œuvre le Livre Blanc des collèges. Nous savons qu'il y a beaucoup à faire. Nous avons une vision sur un montant global de travaux de 150 M€ dans les collèges et pour la réussite éducative des jeunes Haut-Rhinois. Il y a un comité de pilotage qui est mis en place en vue d'un diagnostic des collèges, une enquête aussi sur l'informatisation, une approbation qui devrait intervenir au mois de septembre-octobre, pour une mise en œuvre, peut-être, dès 2018. Donc, 150 M€ sur les collèges et ce qui peut aller avec : les COSEC et autres. Je pense que cette première priorité est forte, elle est importante, mais pour cela, nous aurons bien sûr besoin d'avoir les finances et en espérant que le prochain gouvernement cessera de diminuer nos dotations.

Deuxième priorité : l'emploi qui est vraiment au cœur de toutes nos compétences. L'insertion, le programme des travaux routiers ou de bâtiments sur les zones d'activité économique, l'aménagement du territoire, les services à la personne, le soutien à la culture et au patrimoine, le développement touristique. Tout cela, bien évidemment, génère des emplois. Et l'emploi doit aussi guider nos actions au quotidien.

Troisième priorité : le très haut débit. Bien sûr, il y a les infrastructures. Mais le très haut débit, aujourd'hui, ce sont 176 604 prises qui seront raccordées d'ici 2022. Le très haut débit en 2017, parce que c'est aujourd'hui qui nous importe, ce sont 142 communes qui seront connectées en un an, avec la création de 250 emplois en Alsace.

Et bien entendu, l'autre priorité : les aînés, les personnes en situation de handicap, c'est-à-dire les publics fragiles. Depuis deux ans, nous n'avons jamais diminué les montants. Je crois que c'est aussi important, sur le plan budgétaire, de le signaler. Ce sont 381,5 M€ pour les solidarités. Notre engagement au côté des fragiles ne se dément pas.

Évidemment, les solidarités, ce sont d'abord les aînés, n'est-ce pas Alain COUCHOT, qui a en charge cette thématique ? Le Conseil départemental du Haut-Rhin est chef de file des actions de prévention et de soutien aux aidants. En 2017, je crois qu'on ne le dit pas assez, je me permets de le signaler, je pense que tu le diras plus tard : le Département est labellisé comme site de référence dans le cadre du partenariat européen pour l'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé. Ce projet, piloté par le Conseil départemental, porte sur la mise en place d'une application informatique pour la coordination et le partage des informations entre les professionnels qui interviennent au domicile du senior. Aujourd'hui, les professionnels interviennent à son domicile : on sait exactement qui est intervenu, à quel moment de la journée. Je pense que cela aussi, il fallait le signaler. Nous avons bien entendu des investissements que vous allez pouvoir voir de suite, cette année : l'EHPAD de Cernay, l'EHPAD de Mulhouse. Vous avez Cernay, 400 000 € dans le budget primitif de 2017, et 800 000 € pour l'opération de Mulhouse. Ce sont des actions phares que nous voulions vous montrer.

Solidarité aussi avec les personnes en situation de handicap, n'est-ce pas Karine ? Très important : 98,58 M€. La priorité à la prévention et le soutien aux aidants. Il y aura le déménagement de la MDPH. C'est important aussi. Surtout, une réponse adaptée à chaque personne : 0 personne sans solution, et c'est très important, surtout quand nous sommes confrontés à ces difficultés-là.

Solidarité aussi pour l'insertion et l'emploi, n'est-ce pas Josiane MEHLEN ? Je crois que c'est important : c'est vous qui faites le travail. La poursuite du juste droit, la promotion du bénévolat comme levier d'action. Ce sont 111,97 M€. Des actions phares, je l'ai dit tout à l'heure, mais surtout, aujourd'hui, dans l'insertion, 2 500 personnes qui ont trouvé un emploi : soit un CDI, soit un CDD de plus de six mois. Et le contrôle du RSA, aujourd'hui, nous a permis de réaliser une économie de 3,7 M€ en 2016.

Solidaire et au soutien des enfants, n'est-ce pas Fatima ? 84,89 M€. Là aussi, aujourd'hui, 1 565 enfants accueillis, soit 411 dans les familles d'accueil, 1 054 enfants en institution. Vous le savez : notre volonté, c'est d'augmenter le nombre dans les familles d'accueil. Parce qu'on le sait : c'est mieux pour l'enfant. Donc, là aussi, beaucoup de travail réalisé. Je me doute bien que tu vas compléter. Je donne juste les informations les plus importantes.

La précarité énergétique et le logement, ce sont 4,32 M€ pour aider les plus fragiles et participer à la préservation des ressources. C'est aussi la réussite éducative pour les collégiens : cette année, 45,91 M€. On parle toujours des collèves et de tout ce qui va avec, avec des investissements importants.

Des investissements cette année comme à Volgelsheim, vous voyez, le re-cloisonnement et la réfection de toiture pour un montant de 560 000 € ; la restructuration du collège de Guebwiller pour un montant de plus de 730 000 € ; le collège de Saint-Amarin, ce sont les études pour un montant de 200 000 €, un projet de 11 M€, la restructuration du collège de Pfastatt, pour un montant de 558 000 €. Cela ne s'arrête pas là : le collège Kennedy à Mulhouse, les travaux sur les locaux techniques et la salle d'évolution, pour un montant de 250 000 €. Voilà ce que nous prévoyons au budget. La réfection des façades du collège de Thann, pour un montant de 345 000 €. Plus tous les travaux de maintenance, évidemment, et les dotations que nous donnons.

La vitalité des territoires, des actions ou des projets phares, bien sûr. Nous avons la culture, chère Brigitte, l'accès à la culture pour tous les publics : ce sont 6,95 M€. Un département initiateur d'événements culturels, le fonctionnement de la médiathèque départementale, la promotion d'un tourisme culturel et patrimonial : la liste est longue. On en parlera bien entendu tout à l'heure, mais c'est important de les citer.

Nous avons aussi le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques, n'est-ce pas Raphaël ? Gros dossier : un montant de 1,5 M€, 82 écoles de musique pour 6 815 élèves. Un chantier également important.

Le tourisme : 6,5 M€ pour le tourisme, avec notre collègue Max. Parce que le tourisme en Alsace, ce sont 19 millions de visiteurs et ce sont 2,2 Mds€ hors taxes de chiffre d'affaires, et ce sont surtout 37 000 emplois. Je vous disais tout à l'heure : ce que nous faisons tout au long de l'année est bien entendu guidé par rapport à une création d'emplois, parce que si l'Alsace et la France créent des emplois, nous sortirons de l'impasse. Et c'est pour cela que nos politiques doivent guider, évidemment, ce chemin. Donc, ce sont 5 % du PIB alsacien, on ne le dira jamais assez. Aujourd'hui, le schéma de développement touristique se construit à l'échelon interdépartemental, pour la période entre 2017 et 2021, piloté par notre collègue Max.

C'est aussi la promotion du sport et de la pratique sportive, pour 2,73 M€, avec Marc SCHITTLY. Ce sont 100 000 licenciés, 1 200 associations soutenues, l'encouragement, justement, aux jeunes licenciés, et la promotion du bénévolat.

Pour les territoires et les communes, cher Rémy WITH, 27,97 M€. C'est d'abord le respect des engagements contractuels dans le cadre des CTV. Cette année encore, 11,79 M€ dans le budget. C'est aussi, tu en parleras tout à l'heure, le fonds d'investissement cantonal, et c'est aussi l'appui en ingénierie. Le Département aujourd'hui donne 6 M€ de contributions au sein des agences, l'ADAUHR, l'ADIRA, l'ADIL et l'ADT.

Le Technoport est un très bon exemple. C'est un projet d'envergure de 350 M€. Des investissements routiers pour 43 M€ et surtout une participation départementale s'élevant à 20 M€, et, à la clé, 1 500 emplois. Toujours un euro dépensé, un euro utile. Mais là, ce n'est pas un euro dépensé, un euro utile, mais un euro dépensé avec plusieurs euros utiles.

Porteur de la culture régionale, n'est-ce pas, cher Daniel ADRIAN ? Très important : 1,7 M€ en faveur du bilinguisme. Dans les écoles primaires, ce sont 13 600 élèves du premier degré. Dans les collèges, ce sont 33 établissements publics et 5 collèges privés. Là aussi, nous sommes aujourd'hui axés sur cette culture régionale importante.

Des routes sûres et des zones d'emploi accessibles, pilotées par Alain GRAPPE. Des projets phares : 22 M€ pour les programmes d'entretien et de maintenance. En tout, c'est un montant de presque 29

M€, avec les exemples qui vont suivre, c'est-à-dire l'aménagement... Les exemples, c'est-à-dire ce que nous avons prévu au budget cette année 2017 : l'aménagement de l'échangeur entre l'A 35 et la RD 66 à Bartenheim ; le rond-point d'accès à la déviation de Ballersdorf ; l'étude pour le barreau de Vieux-Thann ; et la liaison à Ensisheim.

L'environnement, la montagne, l'eau, au cœur de nos préoccupations, avec Michel HABIG, bien entendu. On m'a bien expliqué que la nouvelle politique en faveur de la montagne, c'est une approche quatre saisons, n'est-ce pas ? Quatre saisons, c'est 1 M€ en investissement. C'est le programme d'entretien des barrages, la création du Syndicat mixte de l'Ill, la poursuite du GERPLAN. Voilà bon nombre d'actions qui sont menées au niveau de l'environnement, la montagne, l'eau, au cœur de nos préoccupations. Évidemment, si on avait beaucoup plus d'argent, on pourrait en faire beaucoup plus.

M. le Président

De barrages ?

Lara MILLION

Pour la montagne, par exemple.

M. le Président

On pourrait les surélever de 500 m.

Lara MILLION

On fait ce qu'on peut, avec les moyens que nous avons. Mais nous savons bien sûr que c'est une préoccupation très importante, n'est-ce pas ?

Ensuite, pour un accueil facilité des publics dans les territoires, ce sont 3,6 M€. La mise aux normes incendie pour l'accueil du public : cela aussi a un coût. À Mulhouse, vous avez des réhabilitations lourdes sur des extensions au site Drouot. Vous avez également, à Ribeauvillé, un regroupement des services, l'amélioration des conditions de travail des agents. Tout cela est piloté par Pierre BIHL. Là aussi, je pense que c'est aussi important de signaler tout ce qui est fait pour l'accompagnement et le service, le SDIS, dont nous venons de parler, pour 23,5 M€.

Tout cela pour dire que nous avons des compétences très importantes, des choix que nous avons faits tous ensemble. Je remercie encore bien tous mes collègues, pour arriver à un budget important de dépenses de fonctionnement pour un montant de 577 M€, des dépenses d'investissement pour un montant de 169 M€ presque, donc un budget de 746 M€. Vous allez voir l'équilibre budgétaire pour vous montrer évidemment que, dans la section de fonctionnement, ce budget prend bien en compte qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux d'impôt. Par contre, les dépenses sont contenues. Et pour la section d'investissement, pour pouvoir équilibrer le budget, cette année, nous allons réaliser un emprunt pour un montant de 47 M€.

Oui, les priorités sont claires. Les financements aujourd'hui pour ces priorités de cette année sont connus, maîtrisés. Nous continuerons bien entendu le partenariat très intéressant avec le Bas-Rhin,

l'Alsace, bien sûr. Mais surtout, je le redis en termes de conclusion, puisque je ne vais pas vous faire de grandes phrases, nous savons qu'il y a une grande attente de la ruralité, des villes, des citoyens, il y a des situations qui se dégradent. Nous faisons tout pour pouvoir les accompagner. Faut-il encore qu'on nous en laisse la possibilité.

Voilà, M. le Président, la présentation du budget 2017 du Conseil départemental.

M. le Président

Merci Lara. Des commentaires ? Tout le monde a bien compris les images.

Lara MILLION

J'aime bien les images.

M. le Président

Marie-France.

Marie-France VALLAT

Merci, M. le Président. Le budget 2017 que nous sommes appelés à voter aujourd'hui est un budget de rigueur, toujours, comme à son habitude bien présenté par Lara. Selon la note qui nous a été remise, il est marqué par l'ambition de porter demain, grâce aux marges de gestion pour dégager un programme d'investissements répondant aux besoins d'équilibre du territoire. Il est bien sûr important pour nos concitoyens de relever qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe foncière bâtie et que l'encours de la dette est réduit.

Néanmoins, le budget ne correspond pas vraiment, à mon sens, à un projet ambitieux sur un certain nombre de points. L'élaboration du Livre Blanc des collèges sera un outil utile pour la programmation pluriannuelle de travaux à venir. Il n'eût pas fallu être devin pour commencer à investir davantage que ce qu'a présenté Lara dans des travaux urgents, tant la situation de certains collèges est préoccupante.

Le contrat signé auprès de la CDC de 14,7 M€ fléché sur la politique d'investissement dans les collèges devra être encaissé. Or, les dépenses d'investissements prévues ne s'élèvent à guère plus de 7 M€. Il aurait été judicieux de prévoir des avantages supplémentaires, à mon sens, pour 2017.

Nous ne parlons pas de l'informatisation des collèges, qui est une urgence absolue dans certains endroits, tant la connexion à internet est médiocre. Bien sûr, nous avons investi dans l'expérimentation de la mise à disposition de tablettes dans trois collèges, en profitant d'un plan ministériel avec des fonds départementaux et communaux. Néanmoins, l'investissement résiduel pour le Département reste conséquent au regard de l'investissement pour l'informatique désormais, que j'appellerai désormais classique. Et nous savons d'ores et déjà que le Conseil départemental ne sera pas en mesure de généraliser cette expérimentation aux 54 autres collèges du département. L'objectif de l'expérimentation, quel que soit son résultat, pour moi, sera donc marginal pour les choix futurs que nous aurons à faire dans ce domaine.

Des efforts importants sont faits pour les solidarités. La politique du juste droit a permis de réaliser des économies non négligeables qui pourront être déployées sur d'autres actions. Très bien. Je m'interroge quant à l'opportunité des provisions prévues pour risque juridique qu'il y a lieu d'abonder compte tenu de la réhabilitation du risque de contentieux. Si le juste droit est appliqué, ce risque n'a pas lieu d'augmenter de façon conséquente.

Pour ce qui concerne les investissements dans le domaine économique, qui n'est plus de la compétence départementale, j'ai voté le budget de l'ADIRA, considérant l'importance de la proximité pour traiter certains dossiers économiques. Cette proximité n'a d'ailleurs pas empêché, dans les années passées, une décroissance significative des modèles économiques alsaciens. Il y a lieu, néanmoins, pour moi, de s'interroger sur la pertinence du périmètre à considérer sans remettre en cause les spécificités alsaciennes. Trouver l'ouverture avec le territoire de la Région Grand Est me paraît être une obligation dans les mois à venir.

L'action du Département s'orientera prioritairement pour développer les infrastructures d'avenir. J'ai déjà cité les collèges qui sont indiqués dans ces priorités et les 150 M€ qui ont été évoqués à l'instant. Les investissements dans les aménagements stratégiques, porteurs économiquement, tels que les dessertes de zones d'activité. Pour moi, la défense de ces derniers intérêts stratégiques doit se faire au niveau régional. Cela me paraît plus pertinent étant donné les conditions budgétaires que nous connaissons.

Je n'en dirai pas plus, mais ces quelques réflexions me conduisent à m'abstenir sur ce budget 2017 qui nous a été présenté, car si les grandes lignes sont bien cadrées, différents choix ne correspondent pas à ceux que j'aurais faits.

M. le Président

Merci. Philippe.

Philippe TRIMAILLE

Merci, M. le Président. Je souhaitais m'exprimer dans la continuité...

M. le Président

Est-ce que Lara était bonne ?

Philippe TRIMAILLE

Je sens que le Président me provoque à la faute, mais je ne tomberai pas dans le piège. Et maintenant Lara est déçue : je n'ai pas répondu.

Je voulais m'exprimer dans la continuité de ce qui a déjà été exprimé par le président du groupe UDI et Indépendants auquel j'ai le plaisir d'appartenir, et également pour expliquer l'esprit de responsabilité dans lequel je soutiens le budget qui est présenté et dont je considère qu'il tient compte, et je m'en réjouis, de la discussion que nous avons eue en débat d'orientations budgétaires.

Je souhaitais tout d'abord rendre hommage au travail qui a effectivement – donc Lara l'a dit – été effectué en amont pour préparer ce budget. Cela a été effectivement un travail collectif, un travail partagé, en commissions. Les réunions ont été nombreuses. On y a consacré du temps, et je pense que c'est une très bonne méthode.

Je souhaite aussi rendre hommage à la volonté qui est affichée dans le cadre de ce budget d'optimiser la dépense, car nous n'avons pas les moyens effectivement du gaspillage. J'approuve également la décision de ne pas augmenter les impôts, parce que c'est une attente de nos concitoyens, une attente légitime, mais aussi parce que c'est une nécessité pour l'économie haut-rhinoise.

Néanmoins, je me permets d'insister sur une suggestion que j'avais déjà faite l'année dernière, à savoir que notre politique fiscale s'inscrive dans le cadre d'un pacte fiscal clair, qui soit parfaitement lisible pour nos citoyens, si bien qu'ils sachent en permanence à quoi s'en tenir dans le cadre d'un engagement durable et responsable de notre part.

Je dois aussi vous avouer que je continue à m'interroger sur la politique de désendettement, en me demandant si cela doit effectivement être aujourd'hui la priorité – on va dire une priorité – alors qu'on est quand même dans une période de taux bas. Mais surtout, alors que l'argent public est rare, j'en appelle à un véritable effort d'innovation que nous devrions faire, ou faire plus qu'on ne le fait aujourd'hui, pour compenser par l'ingéniosité la perte de nos moyens financiers. Soyons en effet ingénieux pour inventer des organisations permettant, sans dépenser plus, de maintenir, voire, pourquoi pas, d'améliorer encore la qualité des services que nous rendons.

Je pense par exemple – ce n'est qu'un exemple – que le bénévolat dans le cadre du RSA, puisqu'il existe, devrait être un levier utilisé à cet effet. Je pense aussi que nous pouvons être plus efficaces encore par une application plus directe du Département dans certaines missions, comme l'insertion. Plutôt que de simplement déléguer cette mission aux associations, dont je salue l'action, nous pourrions nous y impliquer directement, à la manière de ce que fait le Département du Bas-Rhin – ce n'est pas nouveau, je l'ai déjà dit –, et optimiser à cette occasion notre proximité avec l'ADIRA. Mais nous pourrions aussi nous impliquer plus volontairement dans la gestion du FSE, pour permettre aux associations d'en profiter plus amplement en permettant un accès facilité et surtout grâce à la prise de risque par le Département.

Enfin, je pense qu'on peut être encore meilleurs en faisant évoluer la transversalité de nos différentes directions : l'économie et la mobilité, la culture et l'éducation, l'autonomie et l'insertion, par exemple. Je ne dis pas que cela n'existe pas. Mais je pense qu'on pourrait faire encore mieux dans ce domaine et d'en faire une priorité. Bien entendu, au-delà, je pense qu'il est important de générer un partenariat intelligent avec le Bas-Rhin pour nous permettre d'être plus efficaces dans certaines missions et, aussi, bien entendu, pour faire vivre l'identité alsacienne.

En conclusion, je pense que le budget présenté aujourd'hui est un budget partagé, en tout cas que je partage profondément. Je souhaite qu'on partage aussi l'ambition d'améliorer encore l'efficacité de la politique qu'il sert à financer, avec un souci de justice et d'équilibre entre les différents cantons de notre département. Merci.

M. le Président

Olivier.

Olivier BECHT

Je pense qu'on a sous-titré notre budget « confiance et ambition ». Cela traduit bien un certain nombre de choses. Je pense qu'on aurait aussi pu ajouter « courage », puisque c'est un budget courageux. On baisse nos dépenses de fonctionnement – c'est ce que demandent nos concitoyens, ils disent que les collectivités n'ont qu'à baisser leurs dépenses de fonctionnement –, mais on le fait dans un contexte où il faut aussi faire face à la hausse de certaines dépenses, notamment pour les seniors, parce que l'effet démographique est celui qu'on connaît. Et là, évidemment, sur les services, notamment pour les aînés, nos concitoyens ne comprendraient pas qu'on baisse le niveau de services à cet instant-là. Et en même temps, tout en baissant nos dépenses de fonctionnement, on augmente nos dépenses d'investissement. C'est ce qu'on disait ce matin, alors même que l'État nous prend à la gorge en coupant nos dotations, on continue à investir pour le territoire, c'est-à-dire aussi pour entretenir notre patrimoine et pour faire tourner l'économie locale. Quand on injecte 160 M€ d'investissements dans l'économie locale, ce n'est quand même pas rien. Et cela mérite d'être largement souligné, parce que c'est un acte courageux. Beaucoup de collectivités font l'inverse. C'est-à-dire qu'elles préfèrent baisser leurs dépenses d'investissement pour ne pas trop toucher aux dépenses de fonctionnement.

Je suis d'accord avec toi, Marie-France : bien sûr, on peut faire toujours plus, il faudrait faire toujours plus. Dans les collèges, sur un certain nombre d'infrastructures, routières notamment. Nous avons, chacun dans nos cantons, des priorités. Malheureusement, on fait avec ce qu'on a. On ne peut pas indéfiniment dépenser plus que ce qu'on a dans le porte-monnaie. On a fait le choix de ne pas solliciter la fiscalité locale pour ne pas faire un transfert du porte-monnaie des contribuables vers celui du Département. Donc, nous sommes obligés de réaliser des priorités. Et je pense que les priorités que nous avons faites sont courageuses, et il faut les assumer.

M. le Président

Yves.

Yves HEMEDINGER

M. le Président, mes chers collègues, l'an dernier, Martine et moi, nous nous étions abstenus sur le budget 2016, essentiellement en raison de l'augmentation du taux des impôts, parce que nous avions pris cet engagement durant notre campagne électorale de ne pas accepter d'augmentation. Je crois qu'en période électorale dans laquelle nous sommes aujourd'hui, la valeur de l'engagement n'est plus à prouver, et nous y tenons. Et aussi pour ne pas accepter des choix ayant, comme vous l'avez dit M. le Président dans votre introduction, pour effet de peser sur le pouvoir d'achat et donc sur l'économie du Haut-Rhin. Les gens souffrent et sont en difficulté, tu viens de le dire, Lara. Ils l'étaient déjà l'an dernier et ce sont exactement les mots que j'avais moi-même utilisés pour justifier mon choix d'abstention, notre choix d'abstention l'année dernière. Pas de hausse cette année : dont acte.

Évidemment, je ne suis pas d'accord avec tout ce qui a été dit et tout ce qui est prévu, mais je pense que je ne suis pas le seul dans cette Assemblée, c'est bien normal. Mais je constate que nos accords sont plus nombreux et profonds que nos désaccords. De plus, j'ai toujours privilégié le sens des responsabilités aux postures, refusant d'entrer dans des différends personnels inutiles qui n'ont pas leur place ici et qui, compte tenu de la situation dans laquelle nous sommes les uns et les autres, sont totalement dénués de sens.

Par conséquent, je voterai le budget 2017.

M. le Président

Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci, M. le Président. Je crois que, de manière générale, je me suis exprimé dans mon propos tout à l'heure sur mon point de vue sur le budget, que je soutiens complètement et pour lequel je souhaite souligner l'excellent travail de concertation qui a été mené par Lara. Mais j'ai entendu, dans l'intervention de Marie-France, un certain nombre d'approximations qui sèment un peu le trouble, parce que, peut-être qu'on peut avoir des désaccords sur un certain nombre de choses, mais il faut être précis sur ces désaccords.

Le premier, c'est la question de l'informatique dans les collèges. Il ne faut pas confondre informatique et internet. Parce qu'on a tendance à mettre sur le même plan les problèmes de connexion à internet d'un certain nombre de collèges, qui sont pour le coup intimement liés à la gestion des collèges, et donc à leur gestionnaire, et non pas à la responsabilité du Conseil départemental qui, de surcroît, devrait être largement facilitée par le plan de déploiement de la fibre optique dans lequel le Département intervient largement. La question de l'informatique dans les collèges appelle une question plus complexe que celle du simple budget départemental, qui est celle de l'usage de l'informatique dans les collèges. Et question sur laquelle j'ai pu, avec nos collègues du Bas-Rhin et les services du Département, travailler avec la rectrice. Question sur laquelle l'Éducation nationale n'est pas encore prête à nous apporter des réponses stabilisées, et aurait plutôt tendance à nous conduire dans des dépenses importantes d'équipements personnels des élèves, alors même que les usages ne sont pas encore mis en place pour les enseignants. Je pense que notre posture est tout à fait prudente. Je tiens quand même à souligner que nous allons consacrer pas loin de 400 000 € de dépenses de fonctionnement par an en plus à partir de cette année, l'année prochaine et les suivantes, pour l'entretien et la mise à jour du parc informatique dans les collèges, parce l'État se désengage et que nous nous substituons au devoir de l'État de ce point de vue-là.

Ensuite, il y a une deuxième approximation sur la question du contentieux. On nous fait croire que l'augmentation du contentieux serait liée à notre politique en matière de RSA, ce qui est faux et archi-faux. C'est lié à un certain nombre de travaux sur la Maison d'Alsace à Paris ou sur la LGV Est. Ce n'est pas lié à notre politique en matière d'insertion. Ce n'est pas une mauvaise politique du Conseil départemental qui nous amène à prendre des risques. Bien au contraire, c'est simplement la promotion de l'Alsace et des équipements sur notre territoire.

Enfin, parce que cela répond un petit peu à mon intervention au départ, si notre point de désaccord se situe sur l'intervention que nous faisons et que nous continuons à faire dans le domaine économique, alors, au-delà des grandes lignes sur lesquelles on semble être d'accord, je pense que c'est une différence que nous devons cultiver, parce qu'une collectivité de proximité comme la nôtre se doit d'être à l'écoute des besoins des territoires. Quels sont les besoins de nos territoires aujourd'hui ? Ce sont d'abord l'emploi, l'économie et l'activité de nos entreprises.

M. le Président

Brigitte.

Brigitte KLINKERT

Dans la suite de ce que vient de dire Raphaël, concernant notre politique envers les collèges, c'est vrai, Marie-France, on pourrait toujours prévoir plus. On l'a dit, les collèges, c'est la priorité numéro un pour nous en 2017. Ceci étant, je pense aussi qu'il ne faut pas qu'on intervienne, que ce soit pour l'investissement dans les collèges, que ce soit dans le domaine du numérique. Je ne pense pas qu'il faille qu'on intervienne à la petite semaine.

Vous le savez tous, chers collègues, il y a deux gros chantiers qui sont en cours et qui devraient aboutir d'ici la fin de l'année pour nous permettre, justement, l'an prochain, d'avoir une vraie politique en faveur des collèges, pour ce qui est de l'investissement et pour ce qui est également du numérique, à savoir l'écriture d'un nouveau Livre Blanc pour l'entretien et la modernisation des collèges, qui nous permettra ensuite une vraie programmation pluriannuelle qui sera cohérente pour les investissements.

Et puis le deuxième gros chantier, que nous avons démarré et qui doit aboutir aussi à la fin de l'année, pour prendre effet dans le budget 2018, c'est la définition d'une politique d'équipement numérique. Mais celle-ci aussi ne peut s'appuyer que sur l'élaboration d'un vrai diagnostic des équipements qui existent déjà dans les collèges, d'une part, mais également sur une analyse des pratiques des utilisateurs d'autre part. Suite à ce chantier, nous pourrons définir un programme pluriannuel d'investissements à partir de l'an prochain.

Juste encore une précision suite à l'intervention de Philippe TRIMAILLE. Lorsqu'il parlait de transversalité, notamment de mieux travailler en coordination entre la culture et l'éducation, justement, chers collègues, c'est l'un des axes prioritaires à partir de cette année de notre politique culturelle et éducative. Ce sont les collégiens. Merci.

M. le Président

Marie-France a demandé la parole. Je n'avais pas très bien compris, Marie-France : tu contestes l'investissement qu'on fait au niveau des accès pour le Technoport à Saint-Louis, non ? Ou j'ai mal compris ? Est-ce que tu voulais plutôt le confier à la Région, si j'ai bien compris, ou pas ?

Intervention hors micro de Marie-France VALLAT.

D'accord. En fait, on est vraiment au cœur de la problématique de la compétence. La compétence « routes », c'est nous qui l'avons. Les ingénieurs, c'est nous qui les avons. On a pris la décision tous ensemble d'assurer la maîtrise d'ouvrage, même sur la route nationale, c'est un projet qui, à Saint-Louis, n'aboutissait pas, qui était complètement bloqué. Alors évidemment, il y a des conséquences économiques derrière. On n'a pas la compétence économique. Mais vraiment, en termes de voirie, qui est quand même une difficulté complexe du côté de Saint-Louis, l'accès, avec toute la circulation des flux frontaliers, il nous paraissait fondamental que le Département soit présent. La Région n'aurait pas pu se substituer à nous, parce qu'elle n'a pas de capacité de faire des études, elle n'a pas la compétence pour gérer de la route. Tu voulais compléter ?

Marie-France VALLAT

Au moins sur un point, oui. Parce que je pense qu'on peut me faire des leçons mais je ne pense pas en avoir besoin pour savoir ce que c'est l'informatique. Je ne confonds pas les deux choses.

Néanmoins, j'ai constaté que 2018, ce sont 600 000 € d'investissements pour l'informatique sur le budget aujourd'hui. Donc, c'est bien qu'il y ait un besoin important par rapport à cette année. Je dis simplement qu'aujourd'hui, on aurait pu en faire davantage pour 2017. Ensuite, effectivement, toute la connexion... On sait bien que les fibres optiques arrivent au pied des terrains des collèges. Ok. Mais cela fait des années que cela et je trouve dommage, qu'aujourd'hui, ces collèges ne soient toujours pas reliés à une connexion internet avec un débit qui leur permette de travailler. Il y a quand même des endroits où ils ne sont pas capables de permettre à des élèves d'accéder en ligne... Quand il y a des examens, ils sont obligés de les faire passer l'un derrière l'autre. Voilà, c'est ce que je disais, tout simplement.

M. le Président

On est d'accord. C'est pour cela, d'ailleurs, que les collèges seront fibrés en priorité. Il faut déjà que cela arrive. Souvent, c'est comme le tuyau d'arrivée qui est très petit par rapport au déploiement à l'intérieur de l'établissement.

À Philippe aussi : tu as repris cette idée de RSA bénévolat. Attention à ne pas caricaturer, parce que j'avais l'impression que tu veux remplacer nos agents par des bénévoles pour faire des économies. [J'ai] entendu un candidat à l'élection présidentielle parler de travaux d'intérêts généraux. Ce n'est pas du tout l'idée qu'on avait, que j'avais et qu'une majorité d'entre vous avaient. C'est simplement une mesure pour permettre l'intégration dans le monde du travail et surtout pas remplacer un agent par un bénévole. C'est de mettre le pied à l'étrier. J'ai peut-être mal compris, Philippe.

Philippe TRIMAILLE

Effectivement, ce n'est pas cela que je voulais dire. En fait, comme on a moins de moyens, il va de soi qu'on est obligé de diminuer sur certains services... Je donne par exemple... L'autonomie des personnes âgées : on réoriente plutôt vers du maintien à domicile, ce qui est une bonne chose. Donc le fait que nos moyens diminuent nous oblige à réorienter notre politique, voire à alléger certains services. À ce moment-là, l'idée serait de savoir si, à travers le bénévolat, on ne pourrait pas, puisqu'il existe justement, orienter les associations qui prennent des bénévoles vers ce genre de solidarité, par exemple, de voisinage auprès des personnes âgées, ce genre de choses. Aujourd'hui, on a cette démarche de bénévolat, mais elle n'a pas d'autre stratégie qu'elle-même. À mon avis, elle peut entrer en complémentarité avec d'autres stratégies qui permettent de rendre un service là où il y en a peut-être le plus besoin, ou éventuellement là où nous, nous sommes obligés de nous désengager partiellement. Voilà, cette idée, c'était simplement complémentaire, effectivement, de ce que je considère être une bonne mesure, donc ce bénévolat dans le cadre du RSA. Bien entendu, ce ne sont pas des travaux d'intérêt général de M. MACRON.

M. le Président

Imaginez un instant [si j'avais] dit cela. On m'aurait immolé devant le parvis. Mais là, personne ne réagit manifestement. Lara. Tu as changé d'avis ?

Lara MILLION

Non, non, pas du tout. J'avais deux, trois éléments complémentaires suite aux différentes interventions. Marie-France, j'ai bien entendu ce que tu as dit. Encore une fois, si on avait beaucoup d'argent, on pourrait faire beaucoup de choses. Mais je reprends ce que vient de dire Brigitte KLINKERT : c'est vrai qu'il faut d'abord avoir cette vision globale sur les collèges pour ne pas se dire : « Tiens, on en fait un cette année ». Ensuite, on fait des choix, ensemble. Ce n'est pas quelqu'un qui décide qu'on va faire tel ou tel collègue. C'est une vraie démocratie budgétaire : je n'arrêterai pas de le dire. Ensemble, en Commission, on définira les priorités, quels sont les collèges, quels sont les investissements à faire et, du coup, par rapport à ce PPI, on pourra dire ce qui va être fait en 2018, 2019, 2020, par rapport bien entendu à nos marges financières.

Sur le risque juridique, on t'a répondu. Ce n'est pas du tout lié au RSA. Pas du tout. C'est effectivement lié à la Maison de l'Alsace et SNCF.

J'avais une réponse à Philippe. Tu as dit quelque chose de très intéressant. C'est vrai que cela fait deux ans que tu le dis. Le pacte fiscal clair, durable et responsable. Mais qu'est-ce que j'aimerais pouvoir faire cela !

M. le Président

Si on a un pacte avec l'État.

Lara MILLION

Mais voilà. Mais qu'est-ce que j'aimerais pouvoir faire cela ! Mais cela ne sert à rien de faire travailler pendant six mois sur un pacte fiscal clair, durable et responsable si on ne sait pas si, demain, on va avoir des dotations qui vont encore diminuer. On ne sait pas du tout à quelle sauce on va être mangés. Le problème est là. Vous savez, je rencontre beaucoup d'entreprises en ce moment. Tout le monde a le même langage : le problème aujourd'hui, en France, c'est que tous les ans, cela change. Donc, on est dans une insécurité totale. Et, que cela soit pour nous, les collectivités, les entreprises ou les associations, on ne sait plus où on en est. Et franchement, aujourd'hui, il faut arrêter, il faut avoir une vision claire, au moins sur cinq ans, six ans, sept ans, pour pouvoir faire ce pacte fiscal. Et là, ce serait fantastique. Donc, dès que nous en aurons la certitude, je te promets que c'est le premier projet que nous engagerons.

M. le Président

Fatima.

Fatima JENN

[Je souhaite] répondre à Philippe TRIMAILLE. Il a posé une question, d'ailleurs il l'avait déjà posée dans la Commission et on a déjà répondu : pourquoi le Département ne soutient pas des associations pour leur garantir le fonds social européen ? Donc, on a répondu que le Département, c'est un organisme intermédiaire. D'ailleurs, il n'est pas le seul, le Département. Il est avec la MEF. Comme organisme intermédiaire, elle est tenue par certaines obligations. C'est-à-dire qu'il y a un contrôle,

celui du fonds social de logement, il est vraiment très compliqué. On ne peut pas l'imposer à des associations qui sont fragiles. Quand l'association est fragile, elle ne peut pas bénéficier du fonds social de logement... pas de logement, européen. Ce n'est pas nous qui le levons. Quand on ne donne, qu'on n'accorde pas le fonds social de logement à une association, c'est uniquement pour [lui] épargner des problèmes. C'est surtout cela.

Puis, il a posé la question concernant le partenariat avec l'ADIRA. On veut bien avoir un partenariat avec l'ADIRA. On veut bien travailler comme le Bas-Rhin. D'ailleurs, on a rencontré le Bas-Rhin : ils nous ont dit comment ils fonctionnent avec l'ADIRA. D'ailleurs, ils ont aussi contacté l'ADIRA ici, dans le Haut-Rhin, et ils sont en train de voir comment on peut faire. Mais je tiens quand même à dire que, sur le Bas-Rhin, il y a une personne du service insertion qui s'implique auprès de l'ADIRA en amont, à la première réunion, dès qu'une entreprise veut s'installer sur Strasbourg. Voilà, c'est cela. Il faut qu'on construise ce partenariat avec l'ADIRA. Mais on veut bien le faire.

Il a posé [une] question sur l'implication du Département un peu plus efficace auprès des associations pour avoir une politique d'insertion agressive. Comme il le dit bien, voilà, nous sommes en train de faire un audit, je le dirai tout à l'heure, avec tous les partenaires. Pourquoi pas, on réorientera notre politique d'insertion de manière à ce qu'elle soit efficace.

M. le Président

Vous devriez faire du covoiturage pour venir à Colmar et échanger dans la voiture.

Fatima JENN

Bien voilà !

M. le Président

Philippe, pour la défense.

Philippe TRIMAILLE

Écoutez, moi, je me réjouis de voir que, pour l'essentiel, on est d'accord avec ce que je propose, mais que, semble-t-il, c'est prématuré ou c'est trop difficile. Néanmoins, je voudrais quand même lever quelques malentendus, parce que moi, mes remarques, je pense qu'elles sont plutôt de bon sens. Pour ce qui est du pacte fiscal, cela ne veut pas dire qu'on s'engage à ne pas augmenter les impôts. Ce n'est pas un pacte fiscal. Le pacte fiscal, pour moi, je pense que c'est déjà dans notre esprit. Mais alors, pourquoi ne pas le dire, pourquoi ne pas être clair et avoir une clé de présentation qui en fasse la démonstration ? Le pacte fiscal, pour moi, c'est de n'augmenter l'impôt qu'en dernier recours et de, prioritairement, consacrer les avancées à ne pas augmenter l'impôt, voire, éventuellement, si un jour c'était possible, à le baisser. Cela s'appelle un pacte fiscal. Mais quand je dis pacte fiscal, il faut que cela s'inscrive dans le cadre d'une démarche qui soit réellement durable. Et pour l'instant, chaque année, on se demande ou nos concitoyens se demandent à quelle sauce ils vont être mangés.

Pour ce qui est du FSE, ma remarque est née du moment où j'ai découvert que le Bas-Rhin assure la gestion de la totalité du FSE sur le Bas-Rhin, alors que nous, nous n'en assurons la gestion que d'une

partie, une autre partie très importante, plus importante que celle que nous gérons étant assurée par l'État. Or, on sait que l'État... Ils sont compétents ; comme dit Fatima, ils sont trop lourds. Oui. Ils ne sont pas dans la proximité des usagers, et en particulier des associations. Alors je me suis dit : « Tiens, pourquoi on ne s'impliquerait pas plus, nous, dans la gestion du FSE ? » Et on m'a répondu : « Mais parce que ce serait trop lourd et cela impliquerait trop de moyens. » Par quoi j'en conclus ? On se décharge de ces moyens qui sont effectivement lourds sur les associations elles-mêmes, qui sont moins bien organisées que nous, avec nos fonctionnaires, pour pouvoir y faire face. Donc, mon idée, ce serait justement de faire en sorte que le Conseil départemental, avec ses fonctionnaires, assure la gestion auprès des associations de l'élaboration des dossiers pour pouvoir postuler au FSE et assume le risque qui est pris dans le cadre du FSE. Moi, j'ai vu une association sur Mulhouse qui a disparu uniquement parce qu'elle s'était engagée dans une démarche qui n'était pas arrivée. À ce moment-là, cette association a pris un risque qui a conduit à sa disparition. Et mon idée, c'est de me dire que nous, on devrait avoir les reins suffisamment solides, en tout cas si on s'organise bien, pour pouvoir garantir le financement FSE auprès des associations, évidemment dans la mesure où nous assurerions la gestion de ce FSE, et nous serions par nos compétences les garants de la minimisation du risque qu'on prendrait à ce moment-là. C'est dans cette idée. Pour moi, ce sont des remarques de bon sens. Je voulais surtout qu'il n'y ait pas de malentendu sur ce que je voulais dire.

Lara MILLION

Juste, pour être très claire, parce que quand on utilise des mots, il faut vraiment faire attention. Un pacte financier fiscal, c'est un outil de gestion du territoire à partir d'un diagnostic consolidé de la situation financière. Ce que tu dis, augmenter ou pas les impôts si on en a besoin, c'est ce qu'on appelle du bon sens, et c'est ce qu'on fait depuis deux ans. L'année dernière, on était dans une situation critique. On a augmenté les impôts, parce que, quand on est dans une situation critique, il faut faire des choix, il faut être responsable, et c'est ce qu'on a fait. Cette année, on a fait des économies, donc on n'augmente pas les impôts. Cela, c'est ce qu'on appelle le bon sens.

M. le Président

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sinon, je donne la parole au rapporteur. Fabienne.

Fabienne ORLANDI

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

- d'arrêter le volume du budget 2017 au montant global de 751 136 546 €, dont 746 700 363 € pour le budget principal et 4 436 183 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance, et de confirmer le vote par chapitre,
- de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 13,17 %,
- de prendre acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés à la délibération (annexe 2),

- de reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexées à la délibération (annexe 3),
- de fixer le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, sur la base du produit perçu de cette taxe en 2016, à 0,02 % en faveur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), et à 1,88 % pour la protection des espaces naturels sensibles,
- d'approuver la réinscription à concurrence de 595 697,72 € des restes à réaliser de fonctionnement 2016 joints au document budgétaire (annexe 4),
- d'inscrire un complément de provision pour indus RSA, RMA, RMI, d'un montant de 265.671,00 € portant ainsi la provision à 996 744,29 €. Ce montant constitue le total n'ayant pu être recouvert par le payeur au 31/12/2016,
- d'inscrire un complément de provision de 2,85 M€ pour risque juridique,
- d'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2017 à 38,26 M€ maximum en dépenses d'investissement,
- d'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2017 à 6,17 M€ maximum en dépenses de fonctionnement,
- de prendre acte de la fin de la délégation des aides à la pierre à l'issue de la convention en cours,
- de fixer l'indemnité versée aux membres de l'Assemblée départementale par référence au montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale 1022 (indice nouveau majoré 826) au 1^{er} janvier 2017 et à l'indice 1027 (indice nouveau majoré 830) au 1^{er} janvier 2018 ; les taux appliqués étant inchangés.
- de verser une indemnité de conseil au Payeur départemental d'un montant de 5 000 € par an, sur la durée du mandat,
- de donner délégation à la Commission permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget.

M. le Président

Donc, je vais passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui est-ce qui s'abstient ? Une abstention, Marie-France VALLAT. Les autres étant pour, le budget est considéré comme ayant été adopté à l'unanimité, conformément à l'article 23 de notre règlement intérieur, qui stipule que les abstentions, conformément au droit commun, n'entrent pas en compte dans le dénombrement des suffrages exprimés. Bravo.

Applaudissements.

On passe à la dixième Commission, avec Fatima. Elle a une réunion à Strasbourg, où elle représente le Département.

Fatima JENN

Le premier rapport concerne la politique de prévention spécialisée. Il a pour objectif de définir les orientations prioritaires du Département en matière de prévention spécialisée, le processus de gouvernance et des modalités de partenariat avec les clubs de prévention que sont l'APSC (l'Association de prévention spécialisée de Colmar) et l'APSM (l'Association de prévention spécialisée de Mulhouse). Ce rapport fait suite à une évaluation interne de cette politique réalisée par

le Département en 2015 et 2016 sur la base des conclusions émises. La dixième Commission du 21 octobre 2016 a validé le principe de cadrer les interventions de la prévention spécialisée autour de trois grandes orientations majeures de la protection de l'enfance. La première, c'est la détection précoce et l'accompagnement éducatif des préadolescents et adolescents, ainsi que l'intégration des associations dans les instances de partenariat local. Ces orientations ont été présentées aux clubs de prévention. La mise en œuvre opérationnelle de ce rapport-cadre passera par une convention de partenariat pour 2017 qui vous sera présentée à la CP du 7 avril 2017 et qui a fait l'objet de multiples séances de travail avec les clubs de prévention des deux villes.

M. le Président

Des questions ? Des observations ? C'est Patricia qui est le rapporteur, pardonne-moi. Non, c'est Karine ? Voilà.

Patricia BOHN

RAPPORT CADRE - POLITIQUE DE PREVENTION SPECIALISEE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- valide, telles que détaillées dans le rapport ci-joint, les orientations prioritaires du Département en matière de prévention spécialisée, le processus de gouvernance et le mode de partenariat entre le Département, les clubs de prévention et les partenaires du territoire,
- désigne un Conseiller départemental titulaire par territoire amené à présider les comités de pilotage locaux :
 - pour le territoire de MULHOUSE : Madame Fatima JENN,
 - pour le territoire de COLMAR : Madame Brigitte KLINKERT,
- donne délégation à la Commission permanente pour définir les ajustements éventuels de la politique de prévention spécialisée

M. le Président

Brigitte ?

Brigitte KLINKERT

Simplement, pour ce qui est du territoire de Colmar, si d'autres collègues qui, peut-être, n'ont pas pu assister à la Commission souhaitaient prendre la place, je n'y verrai pas d'inconvénient. Si ce n'est pas le cas, je reste candidate. Merci.

M. le Président

Ok. Donc le projet de délibération a été lu. Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. On poursuit, Fatima. Josiane voulait prendre la parole ?

Josiane MEHLEN-VETTER

Je voudrais juste introduire la partie budget que Fatima va exposer, parce que je pense qu'on a une particularité aujourd'hui dans ce budget, c'est que les membres de la Commission solidarité et autonomie, et [de la Commission] famille, insertion, logement souhaitent présenter un budget global, un budget unique, et non pas un budget par commission, pour vraiment souligner l'aspect transversalité et cohérence de notre action à tous en matière de solidarité. Donc, chaque collègue va ensuite exposer, si vous voulez, le détail de sa Commission. Mais c'est vrai que, comme on a déjà eu l'occasion de le dire ensemble, au cœur de nos compétences, la solidarité se doit de répondre de manière efficace et réactive aux besoins de nos concitoyens en prenant en compte toute la complexité et souvent la complémentarité des situations. Et donc la mise en place d'une politique d'intervention sociale globale, d'où le sens de ce budget unique, devrait nous permettre de répondre à cet objectif. Et la mise en place d'un référent unique de parcours est vraiment au cœur de la réorganisation de la direction de la solidarité débutée en 2016 et doit accompagner cette mini-réforme interne. Mais c'est vrai que, nos enjeux étant de répondre à nos obligations légales avec le souci permanent du juste droit comme il a été évoqué tout à l'heure, de la qualité des réponses apportées aux usagers, de l'adaptation de nos politiques à leurs besoins, mais aussi de la prévention des risques, et c'est vraiment un focus que nous souhaitons faire en 2017 : prévention de la dépendance, des risques de placement et de protection de l'enfance. Tout cela doit vraiment se travailler conjointement, transversalement, pour avoir un effet visible, si vous voulez, auprès de nos concitoyens qui doivent absolument ne pas considérer la solidarité comme de l'assistanat, mais bien comme un accompagnement à des difficultés de parcours de vie. Donc, la logique de l'ensemble de notre compétence solidarité n'est pas de subir l'augmentation incessante des dépenses – nous le voyons bien au niveau du RSA, cette pression qui nous est mise –, mais d'agir pour les maîtriser et ainsi de pouvoir se dégager des marges de manœuvre pour répondre aux besoins non couverts. Donc, aussi bien Alain COUCHOT que Fatima JENN vont maintenant, dans le détail, orienter leur explication sur ce budget qui, bien sûr, a des volets particuliers, mais qui vraiment doit nous permettre d'avancer d'une nouvelle manière, d'une manière transversale, plus visible et plus près de la réalité des besoins de nos concitoyens. Merci.

M. le Président

Je redonne la parole à Fatima.

Fatima JENN

Merci, M. le Président. Donc, au niveau de la Commission famille, insertion et logement, le budget prévisionnel 2017 est stable par rapport au budget prévisionnel 2016. L'augmentation de 4,75 M€ entre le budget prévisionnel 2016, qui était de 192 M€, et le budget prévisionnel 2017 (196 M€) est liée à une inscription au budget prévisionnel 2016 de l'allocation du RSA à hauteur des dépenses réelles de 2014, du fait des négociations nationales d'alors sur la renationalisation du RSA. Avec l'hypothèse d'un budget prévisionnel 2016 construit sur la base des dépenses réelles du RSA fin 2016, soit 94,4 M€, l'augmentation entre le budget prévisionnel 2016 et celui de 2017 n'aurait été que de 500 000 €, soit une hausse de seulement 0,4 %. Le mérite revient bien sûr à la démarche de contrôle souhaitée par le Président STRAUMANN et réalisée par les services. En effet, cette dynamique a permis d'économiser 3,7 M€ en 2016. La dépense de RSA en 2016 a diminué pour la première fois de 1,9 % entre les dépenses réelles 2015 et 2016, alors qu'elle était en augmentation moyenne de 7,5 % ces cinq dernières années.

Au niveau de l'insertion, nous continuerons à soutenir en proximité celles et ceux qui en ont le plus besoin. La réorganisation des 34 centres médico-sociaux actuellement à l'œuvre améliorera la qualité des accompagnements de nos usagers, avec par exemple la mise en place de référents, comme l'a bien dit Josiane à l'instant, pour les situations les plus complexes. En 2017, et conformément à la délibération du 2 décembre 2016, la collectivité mettra en œuvre la politique RSA et bénévolat, avec pour objectif de redonner un statut positif aux bénéficiaires et en les intégrant dans de nouvelles dynamiques qui favorisent tout d'abord le lien social, la rupture de l'isolement, l'activité, encouragent le retour à l'emploi et facilitent les relations sociales. En 2017, le Département soutiendra de nouveau les 60 structures qui œuvrent au quotidien en faveur de l'insertion de 10 500 bénéficiaires du RSA à travers leurs 83 actions. La politique d'insertion dans son ensemble sera, comme je l'ai dit tout à l'heure, évaluée aux fins de réajuster nos modes d'intervention interne et externe, et de favoriser des partenariats efficaces pour renforcer le retour à l'emploi lorsque c'est possible. Dans le même sens, dès 2017, Pôle emploi, notre partenaire historique, identifiera avec nous les actions à mener de manière sectorielle et ciblée afin de rapprocher un maximum d'offres d'emploi de nos allocataires du RSA. La Région nous accompagnera aussi pour favoriser l'accès aux formations des allocataires du RSA. Enfin, les coopérations avec le Bas-Rhin seront renforcées dans ce domaine.

En 2017, le budget du fonds de solidarité logement sera identique.

En matière de protection de l'enfance, le budget 2017 s'élève à 82,4 M€, stable par rapport au budget de 2016. Deux chantiers majeurs sont en cours : la reconfiguration de l'offre en matière de placement et l'évaluation du précédent schéma de la protection de l'enfance.

M. le Président

Le rapporteur ? J'ai Patricia. C'est Karine ? Très bien. Alain voulait rajouter quelque chose.

Alain COUCHOT

Président, si tu en es d'accord, on avait prévu de lire le rapport à l'issue de la présentation globale. Donc, on le fera au moment de la quatrième commission, si tu veux bien.

M. le Président

D'accord, parfait. Donc, rapport suivant. On a le droit de synthétiser. Je sais que tu es pressée.

Fatima JENN

Il y a quatre politiques, donc il faut parler un tout petit peu de chaque. Concernant la politique départementale de l'habitat, les priorités définies lors des Orientations budgétaires portent sur la construction des réponses ambitieuses pour un logement digne et abordable pour tous. Donc, cette réflexion s'inscrit dans un objectif global avec un enjeu social pour permettre aux ménages les plus fragiles de réduire leur facture d'énergie, donc un enjeu économique avec un soutien à la filière du bâtiment, et un enjeu écologique en contribuant à la transition énergétique de nos territoires. Donc, vous avez des dépenses de fonctionnement qui sont de 578 000 €, des recettes de 5 521 745 € et, en investissements vous avez des dépenses de 4 319 609 € et des recettes de 5 521 745 €. Voilà, si vous voulez que j'aille vite.

M. le Président

C'est parfait. Donc là, je donne la parole à Patricia.

Patricia BOHN

POLITIQUE DE L'HABITAT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

1/inscrit au titre du budget primitif 2017 pour la politique de l'Habitat – Politique H02:

En dépenses :

- en fonctionnement, 578 500 € de crédits de paiement
- en investissement, 4 319 609 € de crédits de paiement

En recettes :

- en fonctionnement, une recette de 100 000 €
- en investissement, une recette de 5 521 744,80 €

2/ donne délégation à la Commission permanente pour ce qui concerne la mise en œuvre de la politique départementale de l'Habitat.

M. le Président

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté. On en a terminé avec la dixième. On passe à la deuxième Commission. La parole est à Nicolas.

Nicolas JANDER

Merci, M. le Président. Politique de l'attractivité des territoires et du développement touristique. Au regard du contexte économique actuel, l'attractivité des territoires, le tourisme, l'urbanisme et l'aménagement restent des enjeux majeurs de développement qui conduisent le Département à réaffirmer son rôle d'acteur de proximité. À ce titre, le budget 2017 permet d'amplifier les coopérations et de fédérer les énergies.

Il se traduit notamment par la poursuite de la coopération des deux Départements alsaciens au travers des agences ADIRA et ADT, donc en matière de tourisme, et l'inscription dans une démarche coordonnée avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'ancrer les territoires dans les dynamiques de création d'emplois et ainsi lutter contre la précarité et l'exclusion.

Il y a un volet attractivité des territoires. C'est le soutien apporté à l'ADIRA, budget 2017 : 1 362 100 €, uniquement en fonctionnement. Il y a également un volet enseignement supérieur, recherche. S'agissant de ce volet, la loi NOTRe a reconnu les compétences plus particulièrement aux Régions,

dont les responsabilités ont été renforcées. La compétence reste partagée pour le financement des établissements supérieurs et de recherche. À compter de 2017, le Département a souhaité ne plus engager de nouvelles dépenses en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour 2017, seuls les crédits nécessaires pour honorer les engagements déjà pris jusqu'au 31.12.2017 sont inscrits, ce qui fait 2 192 346 € en investissement, et 179 100 € en fonctionnement.

Le volet tourisme, qui contribue, par son poids économique (2,2 Mds€ hors taxes de chiffre d'affaires) et ses emplois (6 % des emplois), à la valeur ajoutée de l'Alsace. Dans le cadre de la loi NOTRe, le tourisme reste une compétence partagée entre les communes, les comcom et les Agglos, les Départements et les Régions. Dans la droite ligne de la création d'ADT (Alsace destination tourisme), les deux Départements alsaciens ont souhaité que le schéma de développement touristique se construise à l'échelon interdépartemental pour la période 2017 à 2021. C'est un schéma qui se veut un outil pratique et concret, traitant de la chaîne de compétence nécessaire à l'économie touristique, à savoir la qualification de l'offre touristique alsacienne, reconnaissance de la qualité de l'offre au niveau des standards internationaux notamment, le développement et la valorisation de l'offre et la mise en marché de l'offre. Le budget consacré au volet tourisme : 634 629 € au titre de l'investissement et 2 144 108 € au titre du fonctionnement.

Enfin, pour la politique de l'urbanisme et de l'aménagement, cette politique a pour objectif de soutenir les collectivités locales dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et la conduite de projets d'aménagement d'envergure départementale, afin d'accompagner un développement équilibré du territoire haut-rhinois. Pour ce faire, le Département a notamment pérennisé l'ADAUHR, en accompagnant sa transformation en agence technique départementale au 1^{er} janvier 2017. Par ailleurs, depuis 2015, le Département est également appelé à participer financièrement aux quatre plans de prévention des risques technologiques mis en place dans le département, ce qui correspond à un budget de 508 400 € en investissement et 1 542 600 € en fonctionnement.

Donc, au global, pour cette politique d'attractivité du territoire, le budget global 2017 s'élève à 5,2 M€ en fonctionnement et 3,3 M€ en investissement.

M. le Président

Merci. Le rapporteur, c'est Yves. Marie-France voulait prendre la parole avant.

Marie-France VALLAT

Juste parce qu'il est indiqué dans le rapport que, dans le cadre de la SODIV dans laquelle je représente le Département au conseil d'administration, il est indiqué dans le rapport que le Département a saisi la Région sur cette question pour connaître les modalités de sortie du capital. Effectivement, le courrier a été envoyé. L'attente de la réponse définitive de la Région est en cours. Sachant que cet outil pourrait voir ses missions étendues à l'échelle du Grand Est. La question a été posée en CA d'hier, et il n'est absolument pas question d'étendre les missions de la SODIV au Grand Est.

M. le Président

On en prend acte. Yves, pour la lecture du rapport. À l'école colmarienne, on a l'esprit de synthèse.

Yves HEMEDINGER

Moi, je veux bien, mais on m'a dit qu'il fallait tout lire.

M. le Président

Est-ce qu'il faut vraiment tout lire ?

Yves HEMEDINGER

Je trouve cela bizarre aussi.

M. le Président

Il faut tout lire ? Vous avez le texte et la jurisprudence par rapport à cela ? Je veux le voir. Parce qu'il y a plein de délibérations qui seraient nulles, dans ce cas-là. Bon, on y va.

Yves HEMEDINGER

**POLITIQUE DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES DU DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au titre du budget primitif 2017 :

- ❖ pour la politique départementale en faveur de l'attractivité des territoires (Politique F02) :
 - en dépenses : en investissement, un montant de 2 192 346 € en crédits de paiement et, en fonctionnement, des crédits de paiement de 1 541 200 €
 - en recettes : en investissement, une autorisation de programme de 933 287 € et une recette à hauteur de 319 365 €
- ❖ pour la politique départementale en faveur du développement touristique (Politique F04) :
 - en dépenses : en investissement, un montant de 634 629 € en crédits de paiement et, en fonctionnement, des crédits de paiement de 2 144 108 €
 - en recettes : en fonctionnement, une recette à hauteur de 150 000 €
- ❖ pour la politique départementale en faveur de l'urbanisme et de l'aménagement (Politique F01) :
 - en dépenses : en investissement, une autorisation de programme de 288 000 € et un montant de 508 400 € en crédits de paiement et, en fonctionnement, des crédits de paiement de 1 542 600 €.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On poursuit avec la troisième Commission. Alain.

Alain GRAPPE

Merci, M. le Président. Je vais juste rappeler, globalement, les objectifs de la troisième Commission pour les routes, les transports et les grands équipements. Maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir durablement aux usagers des conditions de circulation sûres et fluides ; terminer de nombreuses opérations d'investissement engagées – elles ont été citées en partie tout à l'heure par Lara – ; engager de nouvelles opérations lourdes – parmi les opérations de démarrage, on peut citer, mais cela a été fait tout à l'heure aussi, l'échangeur de l'A 35 à Bartenheim ou le giratoire de Ballersdorf – ; et assurer le transport des élèves handicapés. Le transport, globalement, a été transféré à la région Grand Est. Il nous reste le transport des handicapés qui est d'ailleurs géré aujourd'hui par la MDPH.

Nos priorités rejoignent le développement économique. C'est-à-dire que, quand nous avons une grande opération à réaliser, nous regardons l'impact que cela peut avoir sur l'économie. Petite parenthèse sur les itinéraires cyclables, qui sont aujourd'hui, c'est vrai, rares en termes d'extension, nous essayons de faire les maillons manquants dans les itinéraires cyclables existants et puis, dans certains domaines, de pouvoir desservir les collèges. Je ne reviens pas non plus trop sur la viabilité hivernale. Nous en ferons le bilan et nous en apporterons les corrections nécessaires pour la saison prochaine. Enfin, il a été aussi acquis que, concernant les sécurités en traverse d'agglomérations, un ajustement sera fait en décision modificative, de façon à pouvoir résorber un petit peu le volume de projets que nous avons en instance. L'enveloppe qui est prévue au budget de cette année ne permet que de faire les reports de l'année 2016. Et donc, il a été décidé de faire un complément pour pouvoir au moins faire les projets qui sont prêts pour 2017, auprès des communes.

Ce qui nous amène à un budget global de 35 249 000 €. Donc, je rappelle : la maintenance du réseau routier, 14 920 000 €, c'est 1,03 % de plus que l'an dernier ; les travaux neufs pour 4 780 000 € ; les aides indirectes pour 1 747 000 €. Donc, un total d'investissement de 21 447 000 €. En fonctionnement, les transports : 6 292 000 € ; l'entretien courant du réseau routier : 7 510 000 €. Soit un total de dépenses de fonctionnement de 13 802 000 €, donc un total, je l'ai dit, de 35 249 000 €.

Concernant les grands équipements et les infrastructures de communication, je les rappelle. Le projet très haut débit – cela a été largement développé tout à l'heure – : il nous permet de réduire la fracture numérique, c'est-à-dire, je dirai, pour simplifier, de parvenir à l'égalité entre les villes et les campagnes. Le raccordement ferroviaire de l'Euroairport, avec la poursuite des études. L'aérodrome de Colmar-Houssen et de Mulhouse-Habsheim, et le prolongement de la ligne n° 3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis, ainsi que les dernières tranches de la LGV Rhin-Rhône, branche Est. Le budget pour cette politique en faveur des grands équipements et des infrastructures de communication se monte à 13 476 203 € : les dépenses de fonctionnement pour 60 000 € ; les dépenses d'investissement pour 13 416 203 €. Voilà, M. le Président.

M. le Président

Merci. Lucien.

Lucien MULLER**POLITIQUE DES ROUTES, DES TRANSPORTS, DES DEPLACEMENTS, DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- autorise l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des routes et des transports, des autorisations de programmes et des crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexes n° 1 et 2 de la présente délibération ;
- autorise l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications (A093), de crédits de paiement de 60 000 € (programme A793) en fonctionnement, de 13 416 203 € (programme A293) en investissement, ainsi que des autorisations de programme de 2 151 092 € (programme A293), tels qu'ils figurent en annexe n°3 de la présente délibération ;
- autorise le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2017, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2016, comme détaillés en annexe n°4 de la présente délibération ;
- autorise le versement, au titre de 2017, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 140 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci à vous. On passe à la quatrième Commission. Alain.

Alain COUCHOT

Merci, Président. Donc, on s'insère dans la suite de ce qui a été présenté par Josiane MEHLEN et Fatima JENN. En 2017, notre politique en direction des personnes âgées est principalement consacrée à l'achèvement des mesures initiées par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, en particulier l'instauration d'un droit au répit, la définition d'une stratégie de prévention de la perte d'autonomie et la négociation avec les EHPAD des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. La démarche d'intégration des services d'aides et de soins va s'intensifier avec la création d'une plateforme territoriale d'appui, une nouvelle offre de services à destination des médecins traitants. Pour les personnes en situation de handicap, le Département, comme l'a rappelé Lara MILLION, poursuit la démarche « réponse accompagnée pour tous », pour laquelle nous sommes, Département, pionniers. Cette action mobilise tous les acteurs institutionnels et associatifs, et elle vise à remettre l'utilisateur au centre des politiques publiques. Une redéfinition de l'offre sera un élément clé du

dispositif. En outre, l'axe fort de l'année 2017 est l'impulsion donnée au mouvement de convergence des politiques en direction des publics personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Au plan budgétaire, le budget 2017 de la politique autonomie est stable par rapport à 2016. Voici les principales priorités. L'accompagnement des personnes âgées dans leur parcours de vie. Plus de 8 000 familles rencontrent des difficultés liées à la précarité ou la perte d'autonomie. Elles sont accompagnées par les pôles gérontologiques. Ceux-ci sont mobilisés avec tous les acteurs locaux du territoire autour de la démarche d'amélioration de la qualité des MAIA. Deuxième priorité : les aides à domicile. Les dépenses d'aides à domicile s'établissent à 25 M€. Elles concernent l'allocation personnalisée d'autonomie aux personnes dépendantes et l'aide ménagère accordée aux personnes valides en situation de précarité. Troisième priorité : les personnes âgées en établissement. Pour celles-ci, la dotation Allocation aux personnes âgées s'établit à 30 M€. Dans un souci d'équité et de maîtrise des budgets et de préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens âgés, la politique de convergence tarifaire est poursuivie. Les crédits prévus au titre de l'aide sociale à l'hébergement s'établissent à 19,2 M€. Grâce au maintien de cet engagement par le Département, les personnes âgées aux revenus les plus modestes, soit près de 20 % des résidents en EHPAD, sont prises en charge par notre collectivité. Enfin, les accueils de jour : la loi d'adaptation de la société au vieillissement améliore l'accessibilité financière des personnes aux accueils de jour. Depuis janvier 2017, tous les résidents des accueils de jour, y compris ceux entrés avant le 1^{er} mars 2016, financent le prix de journée. Ce retour à un financement individuel et non plus par dotation globale est plus équitable et juste, car il tient compte des revenus des personnes. Dernier point : la nouvelle politique de prévention de la perte d'autonomie. La loi d'adaptation de la société au vieillissement a confié au Département la mission d'installer une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie chargée d'établir les besoins des personnes âgées de 60 ans et plus et un programme d'action. Pour 2017, ces crédits s'élèvent à 2,2 M€, financés intégralement par la Caisse nationale de solidarité. Il faut, à ce titre, signaler l'effort réalisé en direction de la prévention, qui est trop souvent le parent pauvre des politiques sanitaires et sociales.

Pour la partie personnes en situation de handicap, je passe la parole, si tu veux bien, à Karine PAGLIARULO, qui prend en charge ce secteur au sein de la Commission.

M. le Président

Karine.

Karine PAGLIARULO

Merci, Président. Très brièvement, pour les personnes en situation de handicap, en 2017, la Maison départementale des personnes handicapées sera fortement mobilisée pour mieux accompagner certains publics, et notamment les personnes autistes dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », pour laquelle nous sommes pionniers. Nous allons également mettre en œuvre la nouvelle carte mobilité-inclusion. C'est une mesure de simplification. Cette carte sera délivrée à compter de juillet 2017 aux nouveaux demandeurs et se substituera aux trois cartes actuelles : la carte invalidité, la carte de stationnement et la carte de priorité. Il n'y en aura plus qu'une seule. Enfin, la gestion des transports scolaires des élèves en situation de handicap – on l'a déjà évoquée ce matin – sera plus efficiente, puisque confiée à la Maison départementale des personnes handicapées, avec un partenariat avec le Conseil départemental. Autre élément marquant : l'effet, en année pleine, du coût de fonctionnement du nouveau foyer pour adultes handicapés d'Orbey, qui

vient clore un vaste programme de création de places, ce qui permet d'avoir, dans ce département, une offre d'hébergement pour les personnes en situation de handicap à hauteur des besoins de la population. Voilà ce que j'avais à dire en termes de handicap.

M. le Président

Voilà. On peut lire les rapports ? Donc, Karine. Tu as le droit de synthétiser un petit peu.

Karine PAGLIARULO

TRANSPORT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP : DELEGATION A LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT DES TRANSPORTS

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne délégation à la Commission permanente pour modifier le règlement des transports des élèves et des étudiants en situation de handicap.

M. le Président

Oppositions ? Abstentions ? Adopté. Politique de la solidarité. Tu lis le rapport.

Karine PAGLIARULO

POLITIQUE DE LA SOLIDARITE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- adopte les orientations du rapport budgétaire 2017 relatif à la Direction de la Solidarité joint en annexe à la délibération,
- habilite et autorise le Président du Conseil départemental à prendre toutes les décisions relatives aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile prévus à l'article L 233-1 du code de l'action sociale et des familles, éligibles aux concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, conformément aux orientations et prescriptions prises en la matière par la Conférence des financeurs,
- inscrit au budget primitif 2017 de la Solidarité des crédits de paiement à hauteur de 376 557 657 € dont :

En fonctionnement : un montant global de 375 304 227 €, réparti comme suit :

- 2 486 551 € pour la politique de prévention sociale et médico-sociale,
- 82 404 093 € pour la politique de protection de l'enfance,
- 111 965 699 € au titre de la politique d'insertion,
- 79 500 401 € pour les actions en direction des personnes âgées,
- 98 577 008 € pour les actions en direction des personnes en situation de handicap,
- 370 475 € au titre des frais communs de la Solidarité.

En investissement :

- 9 180 € de crédits de paiement et 9 180 € d'autorisations de programme pour la politique Prévention sociale et médico-sociale,
- 1 244 250 € de crédits de paiement pour la politique personnes âgées.

– inscrit des recettes de fonctionnement à hauteur de 117 090 659 €, dont :

- 692 234 € pour la politique prévention sociale et médico-sociale et la protection de l'enfance,
- 59 512 710 € pour la politique d'insertion,
- 40 078 348 € pour la politique d'aide aux personnes âgées,
- 16 807 367 € pour la politique en direction des personnes en situation de handicap.

donne délégation à la Commission permanente pour toutes décisions à prendre pour la mise en œuvre du Budget Primitif 2017 de la Solidarité.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Alain, tu voulais ajouter quelque chose.

Alain COUCHOT

Merci Président. Le 8 décembre dernier, à Bruxelles, le Département du Haut-Rhin a été primé par la Commission européenne. Associée à la Moselle et au Bas-Rhin, notre démarche a reçu le prix du partenariat européen pour l'innovation sur le vieillissement actif. Au nom de notre Département, c'est Karine PAGLIARULO qui a reçu ce prix des mains du Commissaire européen. Elle va vous en dire deux mots, si vous voulez bien lui passer la parole.

M. le Président

Ce que je fais de ce pas.

Karine PAGLIARULO

Le Haut-Rhin a été candidat, comme vient de le dire mon collègue, avec le Bas-Rhin et la Moselle, pour obtenir un label européen pour l'engagement en faveur du vieillissement actif et en bonne santé. Éric, je pense que tu es très heureux puisque, en termes d'innovation...

M. le Président

Je suis en bonne santé, je vieillis bien.

Karine PAGLIARULO

Tu nous as demandé de travailler bien plus en avant sur ces travaux-là.

M. le Président

Je crois que c'est un sujet qui va devenir sensible d'ici cinq, six ans.

Karine PAGLIARULO

Donc, cette candidature commune a été coordonnée et portée par le Bureau Alsace Europe, preuve, s'il en faut, de la volonté des Départements de coordonner leurs actions pour faire face à un défi démographique. Le partenariat européen pour l'innovation est une nouvelle forme de coopération entre les acteurs européens travaillant à l'amélioration de la qualité de vie des seniors et au prolongement de la durée de vie en bonne santé des citoyens. 74 sites de référence ont été missionnés ; 4 ont été situés en France. Ils regroupent 3 000 partenaires sur l'ensemble des différents secteurs impliqués dans la problématique du vieillissement actif en bonne santé.

Pourquoi est-ce que nous avons été retenus ? La Moselle a travaillé sur le bien vivre, le bien vieillir à domicile, à travers, notamment, la création d'une plateforme numérique de services personnalisés pour les seniors ; le Bas-Rhin a travaillé le développement d'un environnement global favorable aux seniors. Le Haut-Rhin : la coordination du parcours de soins dans le cadre du maintien à domicile. Pour être un peu plus clair, il s'agit de l'outil SICODOM, que vous avez tous et toutes validé ici, en étroit partenariat avec l'ARS. Je rappelle que nous n'avons pas obtenu de prix financier, mais cela ne saurait tarder, et c'est un beau partenariat que l'on a lancé.

Je voudrais remercier celles et ceux qui y ont travaillé et contribué. Évidemment, la Solidarité, Mme MARTIN, M. FISCHER, Mme FUCHS du Bureau Europe, Mme RAUSCHER et Béatrice LORRAIN pour la MAIA. On va te le remettre maintenant pour ne pas faire durer le plaisir.

Karine PAGLIARULO remet la distinction.

M. le Président

Quand on n'a plus d'argent, on a des médailles.

Applaudissements.

C'est fini pour la quatrième Commission, et on passe à la cinquième Commission, avec Rémy WITH. Il n'y a pas de médaille, chez toi, si ?

Rémy WITH

Non, je n'ai pas de médaille à vous remettre.

M. le Président

Josiane voulait dire quelque chose, peut-être.

Josiane MEHLEN-VETTER

Je voudrais juste, en deux mots et sans prolonger le débat sur la solidarité, remercier les collègues, parce que c'est vrai que, vous avez compris, on est sur une nouvelle dynamique, une nouvelle transversalité – je redis ce terme-là. C'est un exercice difficile, aussi bien politiquement qu'administrativement. Je crois que c'est vraiment important de saluer les équipes et le travail qui est fait en parfaite harmonie entre les politiques et les différents services de la solidarité. C'est vraiment impressionnant, énorme en matière de travail. Mais je pense que le résultat en vaut la peine. 2016 a été une année très forte en matière d'économie, grâce à l'investissement de chacun. 2017 sera une année tout aussi riche en nouveautés en matière de solidarité. Donc, vraiment, M. le Président et M. JAMET, un grand, grand bravo aux équipes, qui le méritent vraiment.

M. le Président

Merci vraiment à toutes les équipes. C'est vrai que, lorsqu'on a lancé un certain nombre de réformes, on m'a dit : « Cela va être très compliqué avec les agents et les travailleurs sociaux. » En fait, ce sont certainement les plus souples dans la maison, qui ont compris les différents enjeux auxquels on est confrontés. Merci à vous et bravo.

On poursuit : Rémy.

Rémy WITH

Moi, je me réjouis parce que je viens de découvrir que vous nous préparez, n'est-ce pas Michel, les plus anciens, la fin de mandat agréablement, puisque la transition vers le bon vieillissement est acquise. Merci.

Ceci étant, revenons aux choses sérieuses. La cinquième Commission : deux rapports vous sont proposés : le patrimoine immobilier et l'action territorialisée. Je ne vais pas m'étendre très longtemps.

Le patrimoine immobilier, ce sont 80 sites hors collèges, qui sont concernés par la politique de mise aux normes, de valorisation, mais aussi d'entretien pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions dans les différents secteurs du territoire départemental. Là aussi, sans doute, comme Pierre BIHL vous le dira tout à l'heure, nous essayons de contenir l'augmentation du budget sur le fonctionnement dans ces rubriques. Démontrer que la collectivité balaye d'abord chez elle et fait des efforts importants sur le fonctionnement de ses services. Je vais juste vous donner un chiffre ou deux. Depuis deux ans, nous sommes passés de 18 M€ de dépenses à 13,5 M€ soit 25 % d'économies en deux ans, c'est-à-dire 12,5 % à peu près par an. C'est bien la preuve que l'ensemble de la collectivité s'est engagée à réduire les dépenses internes. Et donc, c'est une bonne chose. Voilà globalement ce que je voulais vous dire en ce qui concerne le patrimoine.

Sur l'action territorialisée, très rapidement, c'est en 2017 qu'on va entrer pleinement dans la démarche de solidarité territoriale. C'est ce que la loi NOTRe nous donne comme compétence, et même plus, puisqu'elle nomme les Départements chef de file de cette solidarité territoriale. Rappelez-

vous : cela se décline en trois volets ou en trois piliers. Le fonds cantonal d'investissement, depuis le 1^{er} janvier, est en application. Cela marche. Ce sont des projets qui sont effectivement instruits régulièrement chaque mois. L'apport en ingénierie au niveau des territoires à travers les services de la collectivité, mais aussi à travers les satellites (l'ADAUHR, l'ADIRA, l'ADT et l'ADIL, on les a évoqués tout à l'heure). Et le troisième pilier, ce sont les soutiens aux grands projets qui croisent les besoins des partenaires locaux, mais aussi les politiques départementales qui pourraient être labellisés à ce titre-là. Je citerai juste deux exemples sur lesquels il faudra qu'on se penche au courant de l'année 2007. Ce sont les COSEC et gymnases qui entrent là-dedans, puisque c'est notre compétence en matière de collège, mais ce sont aussi des besoins pour les territoires, de développement dans les territoires. L'autre exemple, ce sont peut-être les maisons médicales qui font l'objet d'une réflexion entre la quatrième Commission d'Alain COUCHOT et puis la cinquième, pour voir comment on peut arriver à soutenir des projets qui pourraient être installés dans les territoires où on constate une carence de présence médicale.

Voilà les grandes orientations de la cinquième Commission dans le cadre de ce budget. Là aussi, bien sûr, et on continue les CTV et les PIL, les engagements pris, comme Lara MILLION l'a dit, les promesses faites, les engagements pris seront tenus tout au long de ce budget 2017. J'en ai terminé, M. le Président.

M. le Président

Merci. Bernadette, pour la synthèse des rapports.

Bernadette GROFF

POLITIQUE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE (HORS COLLEGES)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

En ce qui concerne la politique de la valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique (hors collèges) :

- décide de l'opportunité des opérations mentionnées dans le rapport joint en annexe à la délibération ;

pour les bâtiments départementaux hors collèges :

- vote en dépenses, selon tableau joint en annexe, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 3 597 440 € et de 60 000 € ;
- vote en recettes, selon tableau joint en annexe, l'inscription de 150 000 € au titre des recettes d'investissement et de 133 000 € pour le fonctionnement ;
- vote, au titre de l'opération financière M.A.P., l'inscription de 6 100 000 € HT en dépenses et 7 320 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA.

pour les transactions foncières et locations immobilières :

- vote en dépenses, selon tableau joint en annexe, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 295 340 € et de 1 567 660 € ;
- vote en recettes, selon tableau joint en annexe, l'inscription de 1 047 000 € au titre des recettes d'investissement et de 967 000 € pour les recettes de fonctionnement.

pour les moyens logistiques associés :

- vote en dépenses, selon tableau joint en annexe, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 332 070 € et de 7 693 500 € ;
- vote en recettes, selon tableau joint en annexe, l'inscription de 334 800 € au titre des recettes de fonctionnement.

donne délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport.

M. le Président

C'est parfait. Vous êtes la reine du jour.

Bernadette GROFF

POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

inscrit au Budget Primitif 2017, pour la politique départementale en faveur de l'action territorialisée,

en investissement : un montant global de crédits de paiement de 11 722 367 €, répartis comme suit :

- 8 477 535 € au titre des CTV 2014-2019 – Projets structurants (Programmes K211 à K217),
- 2 537 832 € au titre des CTV 2014-2019 – Projets d'intérêt local (Programmes K221 à K227),
- 646 000 € au titre de la Solidarité territoriale - Fonds Cantonal d'Investissement (Programme F231),
- 61 000 € au titre du Patrimoine communal (ancien guide des aides) (Programme F234) ;

en fonctionnement : un montant global de crédits de paiement de 721 381 €, répartis comme suit :

- 719 381 € au titre des CTV 2014-2019 – Projets structurants (Programmes K811 à K817),
- 2 000 € pour la Rencontre d'information des directeurs et des secrétaires de mairie et de structure intercommunale (Programme F634) ;

autorise, pour le projet de travaux de restauration des remparts de NEUF-BRISACH inscrit au titre du CTV Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 (projet n°11-4), le versement en deux fois de la subvention départementale prévisionnelle de 198 000 € selon les modalités suivantes :

- un acompte d'un montant maximal de 96 353 € au moment de la fin des travaux de la phase II,
- le solde d'un montant maximal de 101 647 € en fin de l'opération phase III.

autorise, pour le projet de création d'un centre de conférences sur le site de la Gare de MULHOUSE inscrit au titre du CTV de la Région Mulhousienne 2014-2019 (projet n°22-2), le versement en six fois de la subvention départementale prévisionnelle de 600 000 €, soit six acomptes annuels de 100 000 € pour la période 2018-2023.

M. le Président

Merci Bernadette. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptés. Il y a Brigitte qui devra représenter la collectivité à l'extérieur. On passe à la septième Commission tout de suite.

Brigitte KLINKERT

Merci, Président. Pour la septième Commission, il s'agit également du rapport sur le budget 2017. Cette année va être consacrée à la mise en œuvre des priorités issues de l'audit que nous avons fait sur nos politiques culturelles, et également sur le développement d'actions concrètes avec le Conseil départemental du Bas-Rhin. Notre action dans le domaine culturel a permis d'irriguer le territoire avec une offre culturelle diverse, créative et de proximité. Et je voudrais souligner l'excellent travail qui est réalisé à la médiathèque départementale du Sundgau, où le nombre d'inscrits dépasse aujourd'hui toutes nos espérances, à savoir 3 000 lecteurs.

Nos trois priorités principales pour 2017, c'est, d'une part, de favoriser l'élargissement de l'accès des publics et en priorité les collégiens. C'est, d'autre part, de consolider et d'accompagner le développement culturel des territoires et de valoriser les cultures et les formes artistiques. Là aussi, nous avons un certain nombre de propositions nouvelles et originales à vous présenter. Une réflexion de fond sur la lecture publique va être entamée, et des projets communs avec le Bas-Rhin, là aussi, dans ce domaine, sont prévus. Nous allons lancer cette année des appels à projets pour permettre un accès renouvelé aux publics éloignés de la culture et favoriser également justement le croisement des pratiques artistiques. Enfin, nous allons lancer un chantier pour une meilleure critérisation de nos politiques culturelles. Dans le domaine du patrimoine, nous allons mettre en place la nouvelle politique que nous avons adoptée au mois de décembre dernier et développer notre réseau de veilleurs de château fort. Et pour ce qui est de la mémoire, nous allons bien sûr poursuivre nos politiques, tant par le biais des archives que dans le cadre de la candidature franco-belge de nos sites de la Grande Guerre à l'UNESCO.

Pour ceci, les crédits prévus au budget 2017 sont d'un montant total de 6 954 145 €, dont 6 243 445 € pour le fonctionnement et 710 300 € pour l'investissement.

Je voudrais, en conclusion, remercier M. Sébastien PRIOUL et toute son équipe pour l'immense travail qui a été engagé. Merci.

M. le Président

Merci. Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, dans le cadre des politiques en faveur de la Culture et du Patrimoine en 2017, décide :

- 1) d'inscrire au BP 2017 les crédits en dépenses et en recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport joint en annexe, conformément à la récapitulation jointe aux annexes 1 (Développement culturel), 2 (Médiathèque) et 3 (Archives-Patrimoine) ;
- 2) d'accorder pour la réhabilitation de la bibliothèque des Dominicains (Centre européen du livre et de l'illustration), une subvention de 600 000 € à la Ville de Colmar et de déroger au règlement financier en autorisant le versement de celle-ci en 2 acomptes, soit une avance de 200 000 € en 2018 et le solde soit 400 000 € en 2019 ;
- 3) en ce qui concerne l'Association de l'Ecomusée d'Alsace (AEA) :
 - de déroger au règlement financier départemental pour le versement de la subvention d'investissement 2017,
 - de fixer l'échéancier des versements ainsi que suit :
 - une avance de 35 % du montant de la subvention votée après signature de la convention et au vu de la demande écrite formulée par AEA,
 - un acompte de 35 % du montant de la subvention votée pour l'exercice considéré au 30 juin de l'exercice en cours, sur présentation de justificatifs attestant d'un montant cumulé de dépenses pour l'avance précitée et le présent acompte d'au moins 70 % des dépenses prévues,
 - le solde, sur la base des dernières factures acquittées au cours de l'exercice considéré,
 - de préciser que la subvention correspondante sera soumise à une délibération ultérieure, courant 2017.
- 4) en ce qui concerne la régie de recettes de la Médiathèque du Sundgau :
 - autorise la prise en charge, par le Département, du déficit de 89,00 € au profit du Trésor Public et de prélever cette somme sur le budget du service Développement Culturel Educatif et Sportif : D632-67-313-673-2416-025.

M. le Président

Oppositions ? Abstentions ? Adopté. On passe à la 6^{ème} commission.

Michel HABIG

Merci, M. le Président. Concernant la sixième Commission, trois rapports. Quelques mots par rapport à notre politique sur l'environnement et le cadre de vie, qui reste un des axes forts de notre action. On y consacre 10,3 M€ en 2017, auxquels s'ajoutent 2,4 M€ de crédits cogérés principalement avec l'Agence de l'Eau. Ces dépenses sont couvertes par des recettes affectées à hauteur équivalente. C'est une particularité de la politique de l'environnement : pratiquement, elle s'autofinance.

Le Département affectera 7,2 M€ à la politique de l'eau en 2017, comprenant d'une part les travaux de préservation de la ressource pour 2,7 M€, en améliorant l'assainissement des eaux usées, dont 97,5 % sont traitées avant rejet, ainsi que la sécurisation de l'approvisionnement de l'eau potable. Par ailleurs, nous poursuivons nos travaux avec les syndicats mixtes de rivières pour protéger les biens et les personnes contre les inondations, tout en poursuivant la préservation des milieux humides. Avec les barrages départementaux, l'intervention dans ce domaine se montera à 4,6 M€. 2017 verra également la transformation des syndicats mixtes de rivière en EPAGE avec ensuite la création d'un EPTB de l'III, dont le Département sera le principal membre et qui prendra le relais de l'ingénierie effectuée actuellement par nos services.

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie, le budget 2017 prévoit 5,4 M€ de dépenses parmi lesquelles figurent notre fort soutien à l'éducation à l'environnement pour 800 000 €, à la brigade verte pour 1,6 M€, et bien sûr la poursuite de notre politique GERPLAN pour 800 000 € et notre politique d'espaces naturels sensibles, 600 000 €, sachant que nous gérons 1 500 hectares de zones naturelles. L'entretien de notre espace ainsi que la protection de la ressource nécessitent également un partenariat fort avec une agriculture raisonnée que nous soutenons avec notre abattoir et notre appui aux filières courtes ainsi que nos aides agri-environnementales, soit au total 1,2 M€.

Concernant la politique montagne, 1,5 M€ sont prévus.

Enfin, pour la régie de production d'électricité, nous achèterons trois turbines supplémentaires en 2017, qui s'ajouteront aux cinq turbines déjà en place sur le canal désaffecté Rhin-Rhône. Deux sont prévues [pour] compléter ces turbines, et une est prévue pour équiper le barrage de Kruth. À partir de 2018, ces turbines devraient nous rapporter 270 000 € par an. Voilà résumée la politique d'environnement et du cadre de vie de notre collectivité.

M. le Président

Merci Michel. On remercie aussi M. WALTER pour l'engagement de ses services. Et je propose à Annick de synthétiser les rapports. Les juristes là-bas fermeront les oreilles.

Annick LUTENBACHER**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- ❖ approuve les orientations de la politique départementale 2018-2021 en faveur de la montagne, telles qu'elles figurent dans le rapport ci-annexé, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018, et précise que seuls les projets générateurs d'activités commerciales feront l'objet de l'établissement d'un business plan.

- ❖ abroge, à compter du 31 décembre 2017, l'enveloppe « Secteurs spécifiques » relative à la politique montagne prévue dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie, et plus particulièrement :
 - la délibération n° CG-2013-3-5-3 du Conseil Général du 21 juin 2013 et ses annexes 1 et 3 en tant qu'elles ont créé cette enveloppe d'aide, arrêté son principe de fonctionnement, sa rubrique d'aide, et approuvé le principe de la conservation de crédits pour permettre l'inscription de nouveaux projets dans le cadre d'une deuxième révision des Contrats de Territoire de Vie,
 - la délibération n° CP 2014-2-6-2 de la Commission Permanente du 21 février 2014, en tant qu'elle a créé un vade-mecum de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne dans le cadre de l'enveloppe « Secteurs spécifiques » des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019.
- ❖ précise que les subventions départementales allouées aux différents porteurs de projet par le Département au titre de l'enveloppe « Secteurs spécifiques » relative à la politique montagne demeurent valables jusqu'à extinction des obligations qui s'y rattachent,
- ❖ précise que les abrogations précitées sont sans incidence sur la validité des engagements du Département contractualisés au titre de l'enveloppe « Secteurs spécifiques » relative à la politique montagne dans chacun des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019, dans leur version issue de leur 1^{ère} révision,
- ❖ inscrit, en dépenses, au titre du budget Primitif 2017 pour la politique Montagne – Programme F044 :
 - en investissement : des crédits de paiement de 706 860 € (Programme F244)
 - en fonctionnement : des crédits de paiement de 787 740 € répartis comme suit :
 - 749 000 € pour la participation statutaire aux syndicats mixtes, (Programme F844)
 - 30 740 € pour la prise en charge du déneigement (Programme F744)
 - 8 000 € pour la cotisation à l'ANEM (Programme F644).

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Budget annexe.

Annick LUTENBACHER

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- adopte le budget annexe primitif de l'année 2017 pour la régie de production d'énergie électrique du Département du Haut-Rhin pour un montant total de 1 587 987,76 € (un million cinq cent quatre vingt sept mille neuf cent quatre vingt sept euros et soixante seize centimes) décomposé en 1 367 180,76 € (un million trois cent soixante sept cent quatre vingt euros et soixante seize centimes) inscrits en section d'investissement et 220 807 € (deux cent vingt mille huit cent sept euros) inscrits en section de fonctionnement,
- inscrit à la section de fonctionnement, en recette, un montant de 22 807 € (nature 002) ainsi qu'un montant de 24 585,50 € en recette d'investissement (nature 1068) correspondant au résultat de fonctionnement anticipé de l'exercice 2016,
- inscrit à la section d'investissement, en recette, un montant de 1 236 292,26 € (nature 001) correspondant au solde d'exécution anticipé 2016,
- inscrit ces sommes au budget annexe, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Annick LUTENBACHER

LES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Inscrit une autorisation de programme globale de 1 805 000 € et 5 380 000 € de crédits de paiement à l'investissement,
- Inscrit 2 autorisations d'engagements, soit 755 855 € au titre des Mesures agro-environnementales climatiques et 340 000 € pour la Chambre d'Agriculture Alsace, ainsi que 4 913 211 € de crédits de fonctionnement,
- Inscrit une recette de 9 267 842 € en fonctionnement et de 1 350 000 € en investissement,
- Approuve la ventilation budgétaire conformément à l'annexe 1 ci-jointe.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Pierre, pour la huitième Commission.

Pierre VOGT

Merci, M. le Président. En tant que président de la Commission Éducation, je me réjouis, pas pour moi, mais pour les élèves, de l'affirmation forte de la priorité des collèges pour le Département. Il va de soi que c'est une chose très importante et, avec en point de mire, naturellement, la facilitation de la réussite scolaire, qui est un enjeu majeur à l'heure actuelle. Ce budget, je l'ai dit ce matin, c'est un budget transitoire. Il est en retrait, un certain nombre de collègues ont dit pourquoi, puisqu'il y a le Livre Blanc, etc., donc je ne reviendrai pas là-dessus. Et peut-être, des fois, il vaut mieux reculer

avant de sauter, même s'il faut gérer des urgences qui sont par moment très difficiles et cruelles. Ce n'est pas toujours évident de gérer ces urgences-là.

En ce qui concerne ce budget, le montant total des crédits consacrés à cette politique s'élève à 22 680 402 €, soit 14 958 992 € en crédits de fonctionnement et 7 721 410 € en crédits d'investissement. Vous voyez qu'il nécessiterait aussi une inscription de 3 923 500 € au niveau des autorisations de programme, contre 14 216 750 en 2016. J'ai dit déjà ce matin pourquoi : parce que l'année dernière, nous avons ouvert trois programmes importants, comme le programme de restructuration du collège de Wintzenheim, des travaux à Fortchwihr et des travaux à Guebwiller. Des recettes sont attendues à [hauteur] de 5 404 000 €, contre 5 656 740 € en 2016.

Très rapidement, quelques propos liminaires. Les collèges haut-rhinois accueillent 36 353 collégiens, dans le public et dans le privé, en sachant que, dans le public, nous avons une diminution de 271 élèves, et qu'en deux ans, nous avons quand même perdu l'effectif à peu près d'un collège moyen, à peu près de 500 élèves.

Très rapidement aussi, le Département a engagé un vaste et important chantier de refonte de la politique éducative. Ces chantiers-là sont un peu au cœur de la construction de ce budget. Nous avons particulièrement cinq chantiers.

Le chantier de l'adaptation de la carte scolaire, on l'a dit ce matin, suite à un constat de forte tension au niveau des effectifs, soit en sureffectif dans certains secteurs comme dans le secteur mulhousien, soit en sous-effectif comme par exemple dans le secteur de Kaysersberg et Ribeauvillé. Naturellement, autre point important au niveau de cette carte scolaire, c'est qu'on ne peut pas restructurer et construire les choses sans savoir pour combien d'élèves on va restructurer. Nous avons déjà eu des réunions ; le Comité de pilotage a déjà eu lieu, le Comité technique aussi. Nous aurons des résultats, environ, au mois de juin. Un diagnostic a été réalisé par l'ADAUHR. Nous attendons maintenant le retour des collèges, des partenaires et des communes.

Ensuite, le deuxième chantier, le Livre Blanc. On en a suffisamment parlé tout au long de cette réunion ou ce matin, avec l'évaluation des besoins, naturellement. Il faudrait essayer, le plus finement possible, d'appréhender les besoins, de ce qui est nécessaire pour nos collèges, avec une grille de lecture partagée pour chaque établissement.

Troisième chantier, c'est la politique d'équipement numérique. On en a aussi parlé, avec naturellement la maintenance qui est transférée par l'État. Donc, il y a une convention qui va être signée. Là aussi, il faut faire un diagnostic, parce que nous avons un petit peu un fonctionnement qui n'est pas toujours, je ne dirai pas hétéroclite, ce n'est pas le vrai mot, mais d'un collège à l'autre, il y en a qui sont bien dotés, d'autres moins. Et c'est vrai qu'il y a quelques problèmes au niveau de l'informatique. 19 collèges sur 57 ont la fibre optique. Si tous les collèges avaient la fibre optique, il faudrait rajouter 200 000 € par an. Parce que l'ADSL revient à 2 000 € pour les collèges, et la fibre optique, c'est 6 000 € par collège.

Ensuite, nous avons aussi réalisé, et cela aussi, c'est important si on veut restructurer et maintenir des collèges, nous avons aussi réalisé un bilan social et opérationnel au niveau de nos agents techniques. Cela aussi, c'est très important. Nous avons 585 personnes, dont 501 personnes qui sont titulaires ou stagiaires. Donc, tout cela, naturellement, ce sont ces personnes-là qui jouent un rôle extrêmement important dans la maintenance de nos collèges.

Ensuite, dernier chantier, le renforcement du partenariat avec l'Éducation nationale et les établissements scolaires, donc avec un travail de dématérialisation, des échanges de données.

Je voudrais simplement terminer là-dessus en remerciant l'ensemble de nos services, parce que là, ils sont, ils ont vraiment du travail. Il y a du pain sur la planche, puisqu'on va un peu tous azimuts, si je peux m'exprimer ainsi. Et je voudrais remercier les services de l'Éducation, les services de l'Architecture et la DSI. C'est extrêmement important. Sans les personnels, nous ne pourrions pas faire grand-chose.

Pour les travaux, je n'y reviendrai pas. La grande prêtresse des finances en a déjà parlé tout à l'heure. Simplement, je rajouterai à ces travaux des budgets, et c'est important, pour les familles et pour les établissements, un budget de sécurisation au niveau des sites des collèges. Nous avons engagé pas mal d'opérations de fermeture, de portail automatique ou non automatique, etc. Donc là, ce sont aussi des sommes relativement importantes.

Nous sommes aussi dans un projet, et c'est une obligation, au niveau de l'agenda d'accessibilité : 227 000 €. Nous avons aussi, naturellement, et c'est un budget important, la maintenance semi-lourde, qui a un peu diminué cette année de 1 650 000 €. Mais c'est important parce que, chaque fois qu'on a une urgence, si nous n'avions pas ce budget-là, on serait complètement démunis. Et on se rend compte qu'il y a de plus en plus d'urgences. Comme on n'a pas pu faire tous les travaux comme on aurait dû ou pu faire, forcément, il y a, sans arrêt, des chaudières qui sont en fin de course. On a d'autres problématiques qui se posent dans les différents collèges. Ensuite, on a des frais d'étude, de matériel. Voilà, en gros, ce qui concerne l'investissement. Donc naturellement, nous avons l'investissement pour les collèges du privé. Cela a déjà été voté au début de cette année. Donc, nous avons un crédit de paiement de 382 660 €.

Ensuite, en ce qui concerne les dotations de fonctionnement des collèges, on ne va pas y revenir, puisque cela a été voté par anticipation au mois d'octobre de l'année dernière.

Je voudrais encore simplement citer une chose importante, que j'ai d'ailleurs oubliée ce matin, parce qu'il y a tellement de choses à dire. Pour mémoire, c'est un budget très important, qui n'est pas pris en compte dans le budget scolaire : c'est le budget du personnel, les dépenses annuelles sont quand même de l'ordre de 16,2 M€, ce qui est extrêmement important. Vous savez aussi que nous sommes sur des opérations d'externalisation. Nous avons pour cette année 26 emplois, 15,6 ETP sur la base d'un salaire moyen de l'ordre de 1 751 €. C'est à peu près tout. On a parlé aussi de l'informatique, au niveau de la DSI. Alors, naturellement, on a parlé de la faiblesse de ce montant : 737 200 €. C'est vrai que nous revenons un peu de loin. Entre autres, en ce qui concerne les équipements, nous avons doublé les équipements, puisque nous en avons 75 000 l'année dernière ; cette année, il y en a 150 000. Mais pour 57 collèges, il y a encore des efforts à faire. Mais nous les ferons, je pense, quand on aura ce plan numérique. J'en ai terminé.

M. le Président

Merci Pierre, pour le travail. Il ne faut pas appeler Lara la grande prêtresse, parce qu'ils vont dire qu'on travaille comme une secte ici. Donc, Monique, qui va nous présenter, comme ses collègues, de manière synthétique, la délibération.

Monique MARTIN

POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

En ce qui concerne la politique en matière d'Education et de Jeunesse pour l'année 2017 :

- décide d'inscrire au BP 2017 les crédits en dépenses et en recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe en annexes 1 et 2 ;
- en ce qui concerne la politique « Fonctionnement des collèges » (E 653) :
 - prend acte de la rectification d'erreur matérielle concernant la dotation de fonctionnement 2017 des collèges Forlen et Schickelé de Saint Louis, ainsi que du collège Reber de Sainte Marie-aux-Mines votée le 14 octobre 2016 (rapport et délibération n° CD-2016-4-8-1 du 2016 du 14 octobre 2016),
 - attribue les montants suivants aux établissements concernés :
 - collège Forlen de Saint Louis : 169 902 €, dont 18 970 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés (*anciens montants : 165 616 € dont 14 684 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés*), étant précisé qu'un acompte de 82 808 € a déjà été versé,
 - collège Schickelé de Saint Louis : 139 647 €, dont 16 252 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés (*anciens montants : 140 634 €, dont 17 239 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés*), étant précisé qu'un acompte de 70 317 € a déjà été versé,
 - collège Reber de Sainte Marie-aux-Mines : 140 822 €, dont 15 499 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés (*anciens montants : 144 293 € dont 18 970 € pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés*), étant précisé qu'un acompte de 72 146 € a déjà été versé
 - dit que les crédits seront prélevés sur le service 003 chapitre 65 nature 65511 fonction 221 programme E653 du budget départemental ;
- valide les opérations de travaux dans les collèges, retenues dans le cadre du BP 2017 ;
- donne délégation à la Commission permanente pour le suivi et la mise en œuvre des dossiers évoqués dans le rapport.

M. le Président

Merci beaucoup. Des oppositions ? Des abstentions ?

Marie-France VALLAT

C'était juste une opposition.

M. le Président

Une opposition. Donc, un vote contre. Une abstention ? Non ? Le reste, pour. Très bien. Merci. Donc, je poursuis. Je donne la parole pour la neuvième Commission, la plus sportive de nos collègues : Émilie.

Émilie HELDERLE

Merci, M. le Président. Le budget de la politique sportive 2017 maintient notre effort en faveur du sport pour tous et des associations sportives. Pour la section d'investissement, on a 905 815 € en crédits de paiement à destination de la Ville de Mulhouse pour la construction du gymnase de Bourzwiller, de M2A pour la réhabilitation du Centre sportif régional d'Alsace et de trois associations en vertu de la fin du dispositif du Guide des aides. Pour rappel, on avait 1 340 206 € en 2016. D'autres sujets structurants ainsi que les projets sportifs d'intérêt local sont intégrés dans les CTV 2014-2019, pour un montant prévisionnel d'autorisations de programme de 17 017 558 €. En fonctionnement, le budget s'élève à 1 826 500 €, contre 1 876 500 € de crédits de paiement pour soutenir le développement des disciplines sportives et des clubs, les manifestations sportives et le sport scolaire. Donc, au total, il vous est proposé d'allouer un montant total de 2 732 315 € en crédits de paiement en faveur du sport, contre 3 216 706 € en 2016. C'est un budget qui est en baisse, mais qui permet de maintenir notre effort en faveur de nos sportifs qui sont plus de 100 000 licenciés au sein de 1 200 associations. Cela mérite d'être dit. J'en profite pour remercier le service des sports pour tout le travail accompli.

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- adopte les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,

- autorise les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans le tableau :

- Crédits de paiement sur la section d'investissement : 905 815 €
- Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 1 826 500 €

- inscrit une recette de fonctionnement à hauteur de 115 000 € suite à la liquidation de l'association de gestion du Centre Sportif Régional Alsace,

- décide de recentrer notre soutien, dans le cadre de l'aide au sport scolaire, sur les seules classes de voile à destination des collèges et instituts médico-éducatifs et de fixer à 10 € notre participation journée/élève.

- prend acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 20 octobre 2016 portant sur l'activité de l'année 2015, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

M. le Président

Merci. Qui est contre ? Qui est-ce qui s'oppose ? Adopté. On poursuit avec le transfrontalier. Daniel

Daniel ADRIAN

Merci Président, chers collègues, très rapidement. Le Haut-Rhin fait partie intégrante d'un espace transfrontalier des plus dynamiques en Europe et dans le monde. Je me permets de vous rappeler que le Rhin supérieur, dans lequel nous œuvrons, fait 21 500 km², plus de 6 millions d'habitants et près de 100 000 travailleurs frontaliers. C'est important de le dire. 167 universités, écoles supérieures et centres de recherche, 170 000 étudiants et environ 600 clusters et réseaux d'entreprises. C'est donc un grand espace, comparable à certains membres de l'Union européenne comme le Danemark et la Finlande, qui fait aujourd'hui référence et se doit d'être au cœur d'une construction européenne souvent mise à mal.

Le Département du Haut-Rhin est un membre actif de ces instances de coopération du Rhin supérieur. Nombre de nos politiques, de nos interrogations et de nos problèmes sont communs, et il est absolument nécessaire d'ouvrir notre vision à nos voisins et d'engager une coopération efficace allant de l'échange de savoir-faire à des réalisations concrètes. Notre collectivité tente de le faire à travers des rapports bi- et tri-nationaux auxquels nous participons et que nous menons en propre, comme le portail numérique GeoRhena. Mais également à travers de nouvelles initiatives comme notre engagement récent au niveau européen en matière de silver économie et nos travaux tri-nationaux sur les espèces invasives.

Notre présence et notre rôle sont aujourd'hui d'autant plus importants qu'avec la mise en place de la Région Grand Est, l'épicentre de ce territoire se déplace vers le nord. Nous devons intensifier notre présence et conjuguer nos efforts pour permettre au Rhin supérieur de perdurer comme périmètre structuré et garantir la prise en compte de ses spécificités économiques, culturelles et linguistiques. C'est donc dans ce même ordre d'idées que nous encourageons fortement l'enseignement des langues régionales d'Alsace, que sont l'alsacien et l'allemand, avec près de 1 752 000 € accordés à ce travail intensif réalisé sur le terrain pour mobiliser, défendre et proposer des conditions optimisées d'enseignement à nos enfants et à leurs parents.

Nous avons fixé des objectifs à l'Éducation nationale, on en a parlé ce matin, et travaillons ardemment à leur atteinte avec le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est, avec les élus, avec les associations et l'ensemble des acteurs de terrain. Et il s'agira en 2017 essentiellement de sanctuariser l'existant, de promouvoir la formation des enseignants et de préparer la prochaine convention d'objectifs triennale. Ce n'est pas évident.

Dans le cadre de notre politique européenne, le budget décliné, dont Pascale va parler tout à l'heure, permet également d'accompagner en interne des mesures phares – nous en avons vu une tout à l'heure, Président, quand vous avez reçu ce trophée –, avec notre participation au partenariat européen pour l'innovation dédiée au vieillissement actif, ou de trouver des financements complémentaires pour des projets départementaux en cours d'étude, comme la numérisation des documents ou la rénovation énergétique. Finalement, et également, nous souhaitons reconduire des partenariats historiques que nous entretenons avec le Mali et le Burkina-Faso – nous en avons parlé largement et ouvertement en Commission – qui permettent la mise en œuvre de réalisations concrètes et qui viennent directement en aide aux populations locales.

Voilà ce que je voulais dire, chers collègues et Président, par rapport à l'action. Je laisse – c'est d'autant plus agréable quand c'est dit par une femme – je laisse la parole à Pascale pour les chiffres.

M. le Président

Donc, la reine des trois frontières.

Pascale SCHMIDIGER

**POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE EUROPEENNE,
INTERNATIONALE ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME**

Inscrit au titre du Budget Primitif 2017 :

pour la politique départementale en faveur de l'action transfrontalière, européenne et internationale (Politique F01) :

- en dépenses : en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 261 619 € et un crédit de paiement de 344 525 €
- en recettes : en fonctionnement, une recette de 169 046 €

pour la politique départementale en faveur de la promotion du bilinguisme (Politique E05) :

- en dépenses : en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 600 000 € et un crédit de paiement de 1 737 000 € ; en investissement : une autorisation de programme de 20 000 € et un crédit de paiement de 15 485 €.

M. le Président

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Merci pour ce travail, aux services, à Daniel et à Pascale. On poursuit et on va terminer avec la douzième Commission, où Pierre va être à la fois le président et le rapporteur.

Pierre BIHL

Mon rapporteur a été appelé par d'autres obligations. Cinq rapports. Cela devrait être traité assez rapidement. Le premier, où il y a lieu d'adopter le procès-verbal. Voici la délibération.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU
VENDREDI 3 FÉVRIER 2017**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance publique du vendredi 3 février 2017, joint en annexe à la présente délibération.

Voilà Président, premier rapport.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Marie-France.

Marie-France VALLAT

Juste un détail. C'est un détail orthographique, mais dans mon intervention, il est écrit : « Pour moi, le commerce, ma foi... », « f-o-i ». Je n'ai jamais parlé de ma foi. C'est mon terrain personnel. C'est ma fois, « f-o-i-s ». Donc, si on pouvait corriger cette erreur, ce serait bien.

M. le Président

Nous prenons acte. Deuxième rapport. Il est adopté et on rectifie le compte rendu, avec nos excuses. Parce qu'en fait, je crois qu'on fait sous-traiter. C'est une machine qui retranscrit pour partie... Au moins, tu relis, c'est bien.

Pierre BIHL

Le deuxième rapport concerne les moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique. Je vous lis la délibération. Je la commenterai brièvement.

Un commentaire rapide pour signaler que, grâce à l'effort consenti par l'ensemble de ces services, les moyens proposés pour 2017 sont en diminution ou en baisse de 9,3 % par rapport au Budget primitif de 2016. Je tiens à saluer l'effort de l'ensemble de nos agents et de leurs responsables de service.

MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- vote l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses et recettes suivantes :

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2017
Direction des systèmes d'information	2 134 942 €	2 927 000 €	3 599 457 €	6 526 457 €
Direction d'appuis juridique et documentaire			522 100 €	522 100 €
Direction générale des services		140 000 €	160 900 €	300 900 €
Cabinet			2 056 700 €	2 056 700 €
Direction de la communication	5000 €	5000 €	713 010 €	718 010 €
TOTAL DEPENSES	2 139 942 €	3 072 000 €	7 052 167 €	10 124 167 €
recettes d'investissement		224 800 €		
recettes de fonctionnement			98 100 €	
TOTAL RECETTES		224 800 €	98 100 €	

- autorise le Président du Conseil départemental à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes dans le cadre de l'exécution du budget des directions fonctionnelles de l'administration générale.
- donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget des directions fonctionnelles de l'administration générale.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Pierre BIHL

Le troisième rapport...

M. le Président

Pardon. Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

Oui, c'était juste pour ralentir un peu le rythme, exprès. Parce que je crois qu'on a passé un rapport important et que, c'est bien d'aller vite, on a eu une présentation du budget qui a insisté pas mal sur ce point, mais je pense que cela ne fait pas trop de mal d'insister sur le fait que, grâce à ce que Pierre, Lara et le Directeur général des services, [ont] engagé en matière de gestion des ressources humaines, on arrive en 2017 à baisser nos dépenses liées aux ressources humaines, malgré les différentes mesures prises au niveau national sur le statut de la fonction publique territoriale qui n'engagent jamais à rien, d'ailleurs, le gouvernement quand il les prend, puisque c'est nous qui payons, et malgré le glissement vieillissement technicité. Je pense que c'est d'autant plus remarquable qu'on arrive à faire cela sans qu'il y ait forcément de baisse du niveau de notre service, ni de sa qualité sur le terrain, mais c'est bien par redéploiement de nos moyens, par réaffectation sur les priorités, et c'est un travail de fournis qui a été fait, et je pense que cela valait le coup de le souligner.

M. le Président

Merci. Marie-France.

Marie-France VALLAT

Conformément à ce que j'avais dit sur les collègues, je souhaiterais m'opposer.

M. le Président

Oui, il n'y a pas de problème. Une opposition. Des abstentions ? Adopté. Merci pour la remarque à Raphaël. Je voulais faire une synthèse globale à la fin, mais s'il l'a fait à l'intermédiaire, c'est bien.

Tu nous coupes l'herbe sous le pied. C'est une séance très consensuelle. Tout le monde s'embrasse. Pas tous. Alain voulait prendre la parole.

Alain COUCHOT

Président, je ne voudrais pas allonger les débats ni apporter une polémique inutile, mais dans l'expression « ma foi », après vérification, il n'y a pas de « s ».

M. le Président

On l'a relevé, mais on ne va pas faire... Sinon, on va saisir l'Académie française. Mais c'est vrai, il n'y a pas de « s ». Ma foi. Mais ce n'est pas grave.

Intervention hors micro d'un élu.

Très bien. Sans foi ni loi. On poursuit.

Intervention hors micro d'un élu.

Ce qui aurait été grave, c'est « f-o-a ». Pierre. Là, tout le monde fatigue.

Pierre BIHL

Si vous en êtes d'accord, on va passer au troisième rapport. En fait, c'est une communication qui concerne la délégation du Président en matière de marché public et d'accord-cadre. Donc, c'est une information pour notre Assemblée.

COMMUNICATION DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte au Président de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016.

M. le Président

Oppositions ? Abstentions ? Adopté

Pierre BIHL

Le quatrième rapport concerne l'hébergement, la maintenance et le développement de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics. Une nouvelle consultation, constitution d'un groupement de

commande et poursuite de la politique d'adhésion de nouvelles structures publiques utilisatrices de litiges. Je vous lis la délibération à adopter.

HÉBERGEMENT, MAINTENANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PLATE-FORME MUTUALISÉE ALSACE MARCHÉS PUBLICS - NOUVELLE CONSULTATION, CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET POURSUITE DE LA POLITIQUE D'ADHÉSION DE NOUVELLES STRUCTURES PUBLIQUES UTILISATRICES DE L'OUTIL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- prend acte de la passation d'un nouveau marché portant sur l'hébergement, la maintenance et le développement de la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics, d'une durée de deux ans reconductible une fois ;
- approuve pour la prise en charge financière de l'exécution du marché, la clé de répartition figurant en annexe 4 à la présente délibération ;
- approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les sept collectivités fondatrices de la plate-forme Alsace Marchés Publics, dont la coordination, tournante, sera confiée pour la procédure de passation à la Région Grand Est puis, à compter du 1^{er} septembre 2017 et pour deux ans au Département du Haut-Rhin ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe 1 à la présente délibération ;
- approuve l'utilisation gratuite de la plate-forme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics par toute nouvelle structure soumise à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 qui en ferait la demande ;
- prend acte que ce principe sera approuvé par l'ensemble des membres fondateurs du groupement de commandes ;
- approuve le modèle de convention d'adhésion joint en annexe 2 à la présente délibération ;
- approuve la convention de mandat, jointe en annexe 3 à la présente délibération, ayant pour objet de confier au Département du Haut-Rhin la gestion des nouvelles adhésions ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de mandat ayant pour objet de confier au Département du Haut-Rhin la gestion des nouvelles adhésions ;
- autorise le Président du Conseil départemental à prendre les décisions d'application du dispositif et à signer les conventions d'adhésion avec les nouvelles structures adhérentes conformément au modèle-type visé ci-dessus.

M. le Président

Merci. Oppositions ? Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Et on termine avec les ressources humaines.

Pierre BIHL

On termine avec l'important rapport qui concerne les ressources humaines. Raphaël vient de l'évoquer. Je voudrais juste le compléter, en disant qu'effectivement, ce n'est pas un souci, ce budget est en diminution de 0,45 % par rapport au budget 2016. Donc, c'est un effort vraiment remarquable, qu'il y a lieu de souligner, qui est consenti par la Direction des ressources humaines et par l'ensemble des responsables des services, sachant qu'effectivement, nous sommes impactés par la revalorisation de la valeur du point indiciaire, qui a été relevé de 0,6 % en juillet 2016 et qui sera relevé, qui a été relevé de 0,6 % au mois de février de cette année. Donc, l'impact est de 838 000 €. Le glissement, le GVT, glissement vieillisse technicité, représente 735 000 €, et la mise en œuvre du protocole parcours professionnel, carrière et rémunération, 650 000 €. Malgré l'impact de ces différentes revalorisations, nous arrivons à réduire le budget ressources humaines de 0,45 %. Je crois que c'était important de le relever.

Dans le même rapport, comme on le fait habituellement, on vous informe de l'ajustement du tableau des emplois, on vous demande l'autorisation de recourir à des agents contractuels en cas de besoin, lorsque nous n'avons pas les fonctionnaires pour pourvoir les postes. Pour terminer, on vous propose d'adopter la réorganisation du temps de travail dérogatoire qui est applicable aux personnels de la médiathèque départementale et aux personnels du service culturel éducatif et sportif.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- inscrit au budget primitif 2017 des ressources humaines :
 - 96 849 658 € au titre des dépenses de fonctionnement dont 630 000 € pour la subvention à l'ASPAD 68 et 137 000 € pour la subvention à la caisse départementale de retraites ;
 - 3 630 000 € au titre des recettes de fonctionnement ;

Le détail des dépenses et des recettes par nature figure dans l'annexe I, ci-jointe.

- 6 000 € au titre des dépenses d'investissement ;
 - 6 000 € au titre des recettes d'investissement ;
- approuve le tableau des emplois de la collectivité tel que présenté en annexe II, ci-jointe ;
 - autorise par principe le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles 3-1°, 3-2°, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; charge l'organe exécutif de fixer les

montants des rémunérations en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, les qualifications requises pour leur exercice, les qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que leur expérience ;

- autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe III, ci-jointe ;
- autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget départemental,
- modifie l'organisation du temps de travail applicable au personnel itinérant de la Médiathèque et d'étendre à l'ensemble du personnel du Service Développement Culturel, Educatif et Sportif (C.E.S.) les dérogations exposées dans l'annexe V, ci-jointe.

M. le Président

Je rejoins les propos de Raphaël, effectivement, pour remercier notre Directeur général pour les efforts tout à fait remarquables qui ont été réalisés, également notre DRH qui assure aussi l'intérim à la culture, M. PRIOUL, et l'ensemble des personnels qui ont su faire cet effort qui permet ces excellents résultats. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

Et on termine avec une motion que vous avez sur la table, qui concerne le dispositif national d'accueil des mineurs non accompagnés. C'est une motion qu'on prend avec d'autres Départements, notamment le Département du Bas-Rhin, puisqu'actuellement, on constate une augmentation massive des flux d'entrée de ces mineurs non accompagnés, ce qui, évidemment, nous pose des difficultés, avec des questions de saturation. Donc, je vous propose, dans la motion, de demander à l'État d'assurer une visibilité à court et à moyen terme, parce que l'ASE ne peut pas s'ajuster comme cela, jour après jour, en fonction de ces flux. On demande aussi à l'État d'assumer l'aide financière qui est liée à cet accueil, de mettre aussi en place une plateforme nationale de vérification des identités, parce qu'on se rend compte que certains mineurs, d'ailleurs qui ne le sont pas forcément, font des demandes sous des identités différentes d'un département à l'autre, et on nous demande aussi le suivi par la cellule nationale des jeunes évalués et non pris en charge, parce que, parfois, on se rend compte... Alors, il peut s'agir de mineurs, mais ils ne sont pas isolés. Ils ont de la famille ici, ils ont leurs parents ici, et ils ne devraient pas entrer dans ce dispositif. C'est une motion qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui permet d'alerter les services de l'État sur les difficultés que nous éprouvons dans ce domaine.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Non plus. Je vous remercie. Je vous souhaite un bon week-end ensoleillé. Merci.

La séance est levée.